



2	MESSAGE DE LA DIRECTION
4	FAITS SAILLANTS 2017
6	NOTRE APPROCHE
8	LES FACTEURS ESG AU CŒUR DE NOS ACTIONS
8	Changements climatiques
16	Femmes en affaires
19	Gouvernance
22	Fiscalité internationale
26	Processus d'investissement
30	Implication sociale
33	REGARD VERS L'AVENIR
35	RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2017
45	ANNEXES

Investir à long terme, c'est investir de manière durable

Parce que nos investissements sont indissociables du contexte dans lequel ils sont réalisés, nous avons la responsabilité de générer des rendements pour nos déposants et d'adapter nos activités aux grands enjeux de notre époque.

Message de la direction

Une évolution de notre rôle d'investisseur mondial

Le monde change et la Caisse évolue avec lui. Voilà pourquoi nous publions cette année un premier rapport distinct sur l'investissement durable.

Les grands défis de notre époque poussent les investisseurs à repenser leurs façons de faire. Les changements climatiques et les innovations technologiques présentent des risques et des opportunités pour les entreprises et les sociétés. Les enjeux de fiscalité internationale mobilisent les gouvernements qui, partout à travers le monde, adoptent des règles qui leur assurent un financement équitable. La promotion des meilleures pratiques de gestion et de gouvernance interpelle tous les acteurs économiques.

Ces questions ne sont pas nouvelles, mais depuis quelques années elles occupent une place croissante dans nos réflexions et nos stratégies.

Autrement dit, les investisseurs de long terme doivent considérer l'impact des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance sur la performance économique de leurs placements et le contexte plus large dans lequel ils s'inscrivent : protection de l'environnement, progrès socioéconomiques, respect des droits. Cet engagement soulève des questions fondamentales.

Au-delà des rendements qu'ils génèrent, comment nos investissements accélèrent-ils la transition vers une économie décarbonisée? Quels impacts ont-ils?

Comment pouvons-nous collaborer avec nos pairs et nos entreprises en portefeuille pour faire évoluer les meilleures pratiques?

Ces questions méritent des analyses et des réflexions en profondeur. Nos déposants dépendent des rendements de la Caisse pour assurer la sécurité financière de millions de Québécois. Nous avons l'obligation d'évoluer et de maintenir ou d'accroître notre performance. C'est notre devoir fiduciaire.

Le défi consiste donc à concilier rentabilité financière et enjeux environnementaux, sociaux et économiques. Nous ne pouvons sacrifier ni l'un, ni l'autre. Ce n'est qu'en plaçant ces deux objectifs au cœur de nos orientations stratégiques et de nos décisions d'investissement que la Caisse pourra générer une performance solide à long terme. Une performance qui repose sur des assises durables.

L'approche de la Caisse se décline en plusieurs actions concrètes, appelées à s'accroître au cours des prochaines années :

- › Revue périodique de nos stratégies, cibles et priorités d'action;
- › Analyse de notre portefeuille et des opportunités d'investissement, notamment à la lumière de nos cibles en matière climatique;
- › Engagement actionnarial renforcé auprès de nos sociétés en portefeuille;
- › Lien entre nos orientations, nos cibles et la rémunération de nos gestionnaires;
- › Influence sur nos partenaires d'affaires sur les enjeux identifiés, notamment en matière de fiscalité;
- › Leadership public et participation active à la transition énergétique et aux initiatives visant à aligner rentabilité et facteurs ESG.

La tâche est considérable. Mais nos équipes sont prêtes à déployer toute leur rigueur et tout leur talent pour accélérer l'évolution de la Caisse et en faire un modèle en investissement durable au 21^e siècle.

Les investisseurs de long terme doivent considérer l'impact des **enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance sur la performance économique de leurs placements** et le contexte plus large dans lequel ils s'inscrivent.

Faits saillants 2017

Une année charnière dans notre approche d'investissement durable

En s'appuyant sur notre feuille de route solide en matière d'analyse des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), nous visons à poser des gestes concrets et à exercer un rôle d'influence à l'échelle mondiale.

UNE STRATÉGIE AMBITIEUSE EN MATIÈRE CLIMATIQUE

-25%

INTENSITÉ CARBONE
D'ICI 2025

+8 G\$

D'ACTIFS SOBRES
EN CARBONE D'ICI 2020

INTÉGRATION
DU FACTEUR CLIMATIQUE

DANS TOUTES
NOS ACTIVITÉS

LEADERSHIP
RENFORCÉ

AUPRÈS DE L'INDUSTRIE
ET DES ENTREPRISES

DES INITIATIVES ET DES PROGRÈS EN MATIÈRE DE DIVERSITÉ DE GENRE



Adhésion à cette initiative
qui cible 30 % de femmes
aux conseils d'administration

39%

Présence des femmes
au conseil d'administration
et au comité de direction de la Caisse

UN PREMIER RAPPORT D'INVESTISSEMENT DURABLE POUR 2017

Cette année, nous publions notre premier Rapport d'investissement durable qui se décline en différents volets. Ce document présente aussi l'avancement de notre Plan d'action de développement durable.



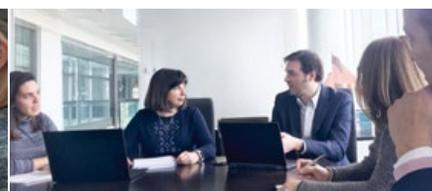
CHANGEMENTS CLIMATIQUES

En 2017, nous avons annoncé une stratégie d'investissement face au défi climatique qui propose des cibles et des moyens pour contribuer à la transition vers une économie sobre en carbone.



FEMMES EN AFFAIRES

Nous appliquons diverses mesures pour accroître la présence des femmes dans l'industrie financière et nous soutenons plusieurs initiatives visant à accroître la représentation féminine en affaires.



GOVERNANCE

Nous assumons notre rôle d'actionnaire de façon active à travers un dialogue direct avec les sociétés en portefeuille et l'exercice de notre droit de vote aux assemblées d'actionnaires.



FISCALITÉ INTERNATIONALE

Nous accordons une importance particulière aux enjeux fiscaux. Aussi, nous avons publié en 2017 un énoncé clair, transparent et détaillé en matière de fiscalité internationale.



PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

Nous intégrons les enjeux ESG dans toutes nos décisions d'investissement, de l'analyse d'un placement potentiel à l'implication à long terme dans la gouvernance des sociétés en portefeuille.



IMPLICATION SOCIALE

Nous visons à générer des impacts sociaux et environnementaux positifs et durables. Cela se traduit par de nombreuses activités philanthropiques ainsi qu'un Plan d'action de développement durable.

Notre approche

Notre approche couvre tout le cycle d'investissement

LEADERSHIP PUBLIC

- › Leadership en matière de lutte aux changements climatiques
- › Participation à des initiatives conjointes en matière ESG
- › Influence sur l'industrie financière

ANALYSE ESG

- › Analyses de profils ESG d'investissements ou de réinvestissements potentiels
- › Intégration des analyses au processus d'investissement
- › Suivi avec les équipes d'investissement

ENGAGEMENT ET VOTE

- › Suivi ESG des entreprises en portefeuille et lien avec les équipes d'investissement
- › Engagement auprès des sociétés
- › Exercice du droit de vote actionnarial

Un engagement soutenu à travers les années



NOS PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN PORTEFEUILLE

Des actifs sobres en carbone et des investissements qui contribuent à la transition énergétique

 <p>BORALEX 2017</p> <ul style="list-style-type: none"> › Énergie renouvelable › Participation de 17,3 % 	 <p>INVENERGY RENEWABLES 2013</p> <ul style="list-style-type: none"> › Énergie éolienne et solaire › Participation de 31,7 %
 <p>LONDON ARRAY 2014</p> <ul style="list-style-type: none"> › Parc éolien en mer › Participation de 25 % 	 <p>AZURE POWER GLOBAL 2016</p> <ul style="list-style-type: none"> › Énergie solaire › Participation de 21 %
 <p>EUROSTAR 2015</p> <ul style="list-style-type: none"> › Transport durable › Participation de 30 % 	 <p>STUYTOWN 2017</p> <ul style="list-style-type: none"> › Panneaux solaires sur toiture › Partenariat avec Blackstone

Énergie renouvelable

AddÉnergie
 Hydro-Québec
 Mont Sainte-Marguerite
 Potentia
 Schooltop Solar Limited
 Partnership
 Sunrun
 Vents du Kempt

Transport durable

Bombardier Transport
 Crosslinx Transit Solutions
 Heathrow Express
 InTransit BC
 Keolis

Immobilier haute performance

10-120 South Riverside Plaza
 85 Broad Street
 Édifice Jacques-Parizeau
 Place Ville Marie
 Three Bryant Park



Les facteurs ESG au cœur de nos actions

Changements climatiques

Une vision claire et des engagements concrets

Les changements climatiques sont au cœur des enjeux environnementaux de notre époque. Les impacts du phénomène sont connus et documentés : dérèglements de température, bouleversements d'écosystèmes, pertes économiques. La situation exige une réponse concrète et rigoureuse, qui permet d'accélérer la transition vers une économie mondiale sobre en carbone.

En 2017, la Caisse a amorcé un changement important dans sa manière d'aborder l'enjeu climatique. L'approche mise en place reflète notre volonté d'agir de manière décisive, dans le respect de nos obligations envers nos déposants, et repose sur l'analyse rigoureuse des risques et des opportunités que présentent les changements climatiques pour un investisseur de long terme.

NOTRE STRATÉGIE REPOSE SUR QUATRE AXES PRINCIPAUX

<p>1.</p> <p>L'intégration du facteur climatique dans toutes nos activités et décisions d'investissement</p>	<p>2.</p> <p>Une augmentation de 50 % de nos investissements sobres en carbone d'ici 2020</p>	<p>3.</p> <p>Une réduction de 25 % de notre empreinte carbone par dollar investi d'ici 2025</p>	<p>4.</p> <p>Un leadership renforcé en matière climatique au sein de l'industrie et auprès de nos sociétés en portefeuille</p>
--	---	---	--

1. INTÉGRATION DES FACTEURS CLIMATIQUES DANS NOS INVESTISSEMENTS

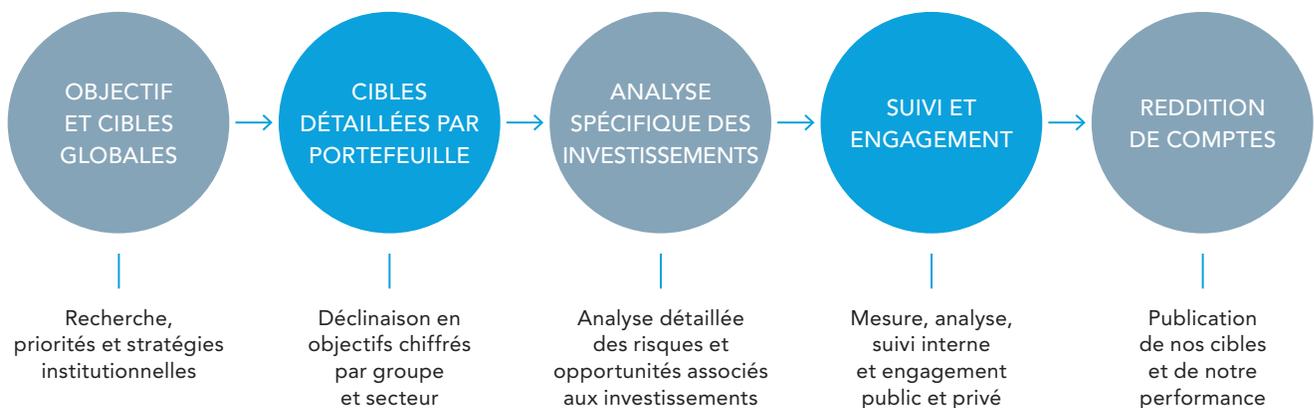
Au même titre que l'analyse des risques financiers, les facteurs climatiques sont pleinement intégrés dans tous nos processus d'investissement.

Depuis plusieurs mois, nos équipes développent des outils pour mesurer les risques et les opportunités climatiques pour notre portefeuille. L'analyse de certains scénarios de transition ou de risques physiques est toutefois complexe et nous nous sommes joints au groupe de travail de UNEP-FI (Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement) pour en préciser la méthodologie.

L'objectif est clair : permettre aux gestionnaires de la Caisse d'apprécier les risques et les opportunités de long terme liés aux changements climatiques pour toutes nos catégories d'actif afin de pouvoir prendre des décisions éclairées.

GRAPHIQUE 1

INTÉGRATION DES FACTEURS CLIMATIQUES DANS NOS PROCESSUS D'INVESTISSEMENT



Les facteurs ESG au cœur de nos actions

2. AUGMENTATION DE 50 % DE NOS INVESTISSEMENTS SOBRES EN CARBONE D'ICI 2020

Depuis plusieurs années, la Caisse investit massivement en énergie renouvelable et dans des actifs sobres en carbone, et ce, partout dans le monde.

Au 31 décembre dernier, notre portefeuille d'investissements sobres en carbone se chiffrait à environ 18 G\$, selon la classification de la Climate Bonds Initiative.

Dans le cadre de la stratégie annoncée en 2017, nous avons pris l'engagement d'accroître nos investissements verts de 50 % d'ici 2020 – soit un rythme de croissance significativement plus élevé que la progression anticipée de notre actif global. La Caisse vise ainsi un portefeuille d'investissements sobres en carbone de 26 G\$ d'ici la fin de 2020, ce qui représente des investissements sobres en carbone de près de 8 G\$ au cours des trois prochaines années (voir le graphique 2).

En 2017, nos **actifs d'énergie renouvelable** ont généré 18 051 GWh, soit la consommation annuelle de 1 161 000 Canadiens.

Note : Les écarts possibles dans les totaux s'expliquent par les arrondissements.

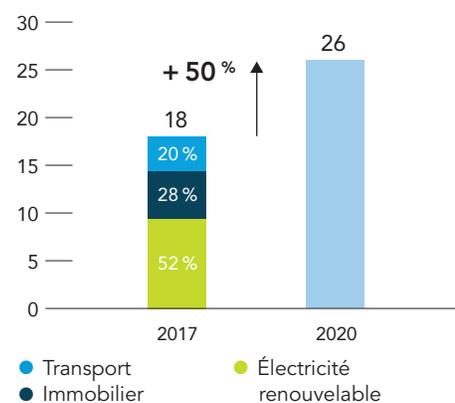
Climate Bonds Initiative

Établie à Londres, cette organisation internationale travaille à mobiliser les investisseurs du marché obligataire afin de développer des solutions qui contribueront à la transition vers une économie sobre en carbone. En particulier, elle vise à créer un vaste marché liquide d'obligations vertes et climatiques.

GRAPHIQUE 2

INVESTISSEMENTS SOBRES EN CARBONE

(en milliards de dollars)



Quelques actifs sobres en carbone et investissements qui contribuent à la transition énergétique dans le portefeuille de la Caisse



Énergie renouvelable

LONDON ARRAY
INVENERGY
AZURE
HYDRO-QUÉBEC

Transport durable

BOMBARDIER TRANSPORT
EUROSTAR
HEATHROW EXPRESS
KEOLIS

Immobilier haute performance

THREE BRYANT PARK
ÉDIFICE JACQUES-PARIZEAU

3. RÉDUCTION DE NOTRE EMPREINTE CARBONE PAR DOLLAR INVESTI DE 25 % D'ICI 2025

Grâce à l'accroissement de nos investissements verts, une réduction de nos actifs à haute intensité carbone et notre engagement auprès de certaines sociétés en portefeuille, la Caisse s'est engagée à réduire l'empreinte carbone de son portefeuille par dollar investi (intensité carbone) de 25 % d'ici 2025 (voir le détail du calcul à l'annexe 1). Ce faisant, la Caisse est devenue le premier investisseur institutionnel en Amérique du Nord à s'imposer une cible couvrant pratiquement toutes ses catégories d'actif.

Cet engagement s'inscrit dans le cadre des recommandations du Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD, voir la page 14).

L'année 2017 constitue le point de référence pour les réductions à venir. L'intensité carbone de notre portefeuille était de 79 tCO₂e/M\$ en 2017. La Caisse s'engage donc à abaisser ce chiffre à 59 tCO₂e/M\$ d'ici 2025, et à faire publiquement état de sa progression sur une base annuelle (voir le graphique 3).

La mesure de l'intensité carbone du portefeuille de la Caisse a fait l'objet d'une mission de certification par la firme EY (voir le rapport à l'annexe 2).

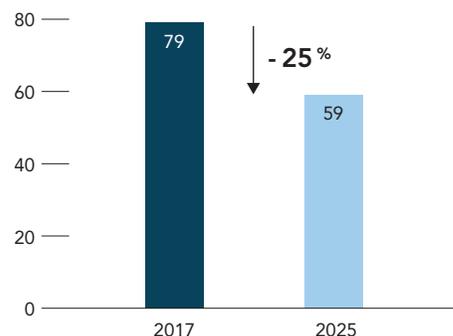
Pour atteindre cet objectif sans compromettre les rendements de ses déposants, la Caisse a fixé des budgets d'intensité carbone pour ses différents portefeuilles. Ces limites annuelles, qui établissent un plafond pour les émissions de gaz à effet de serre (GES) permises pour un portefeuille donné, sont établies de manière à permettre l'atteinte de la cible fixée pour 2025, tout en accordant à nos équipes la latitude nécessaire pour effectuer les transactions les plus opportunes. Les gestionnaires de nos différents portefeuilles intègrent ces budgets carbone dans leur planification stratégique annuelle et s'assurent de respecter la cible prévue.

Par ailleurs, le respect des budgets d'intensité carbone influencera l'évaluation de la performance des employés.

Comme le démontre le graphique 4, le portefeuille est composé aux trois quarts d'actifs à faible ou à très faible intensité. Son empreinte carbone est très concentrée dans la production d'électricité et dans certains secteurs à haute intensité.

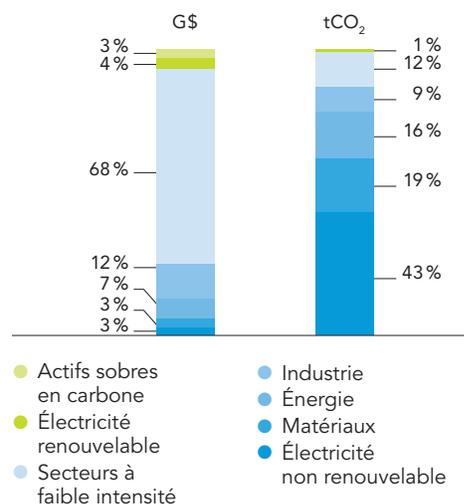
GRAPHIQUE 3

INTENSITÉ CARBONE DU PORTEFEUILLE
(en tCO₂e/M\$)



GRAPHIQUE 4

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE :
DOLLARS ET EMPREINTE CARBONE



75 % à faible intensité

Le portefeuille est composé aux trois quarts d'actifs à faible ou à très faible intensité.

Les facteurs ESG au cœur de nos actions

4. TRANSPARENCE ET LEADERSHIP RENFORCÉS EN MATIÈRE CLIMATIQUE

La transition vers une économie sobre en carbone ne se fera pas du jour au lendemain et exige l'implication de plusieurs acteurs : entreprises, individus, gouvernements et investisseurs. Au cours des prochaines années, la Caisse compte renforcer encore davantage son leadership en matière climatique, de manière à influencer les pratiques du secteur financier et de ses entreprises en portefeuille.

En 2017, le leadership de la Caisse s'est traduit de plusieurs façons :

- › Signature du Montreal Carbon Pledge, une initiative des PRI (Principles for Responsible Investment);
- › Adhésion à la Portfolio Decarbonization Coalition de l'initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP-FI);
- › Adhésion au Climate Action 100+, une initiative de plus de 250 grands investisseurs mondiaux visant à améliorer les pratiques climatiques des plus grands émetteurs de GES de la planète;
- › Consultation sur les recommandations du Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) et appui aux recommandations finales;
- › Signature avec des pairs internationaux d'une lettre transmise au G20 réaffirmant la nécessité de mettre en œuvre l'Accord de Paris et prônant une transition vers une économie faible en carbone;
- › Signature de la Déclaration d'investisseurs institutionnels sur les risques financiers liés aux changements climatiques;
- › Participation à un panel du *Sustainable Stock Exchanges Green Finance Dialogue* dans le cadre de la COP23 à Bonn;
- › Participation à un panel sur les changements climatiques du *RI Americas 2017* tenu à New York;
- › Participation à un panel de l'événement *Engaging for Climate* tenu dans le cadre du *One Planet Summit* à Paris.

La Caisse exerce aussi son droit de vote d'actionnaire pour appuyer les initiatives visant la publication de rapports de développement durable, la divulgation des émissions de GES ou une meilleure divulgation des risques climatiques encourus par les entreprises. La Caisse peut toutefois s'opposer à ces propositions lorsqu'elles sont insatisfaisantes ou que les sociétés visées répondent déjà aux objectifs de la proposition.

CARBONEUTRALITÉ

En plus des initiatives visant ses activités d'investissement, la Caisse a également annoncé en 2017 qu'elle s'engageait à devenir carboneutre, en compensant les émissions de GES associées à sa consommation d'énergie et aux déplacements professionnels de ses employés. Nous travaillons actuellement à mettre en place un processus d'inventaire de nos émissions, ce qui constituera la première étape de cette démarche de compensation volontaire annuelle.



JOUR DE LA TERRE

250 000

ARBRES

En 2017, la Caisse a pris l'engagement, en partenariat avec le Jour de la Terre et le programme 375 000 arbres, de planter 250 000 arbres dans la région de Montréal, pour compenser les émissions de GES associées à la construction du Réseau express métropolitain (REM).

Les facteurs ESG au cœur de nos actions



Établi en 2015 par le Conseil de stabilité financière du G20, le TCFD (Groupe de travail sur la divulgation financière liée au climat présidé par Michael Bloomberg) avait comme mandat de proposer un cadre de divulgation cohérent et uniforme qui favorise la transparence en matière climatique.

Publiées en juin 2017, ses recommandations finales constituent la nouvelle référence mondiale en matière de divulgation financière liée aux enjeux climatiques. Bien qu'elles ne soient pas encore universellement mises en œuvre, la Caisse souhaite les voir adoptées par le plus grand nombre possible d'investisseurs et a choisi de démontrer son leadership en s'engageant à les appliquer dès cette année.

Application des recommandations du TCFD par la Caisse

GOVERNANCE

Recommandation / Révision des risques et opportunités climatiques par le conseil d'administration

- › **Mise en application** / Les plans relativement aux opportunités et cibles climatiques ont été présentés aux déposants et approuvés par le conseil. En 2018, la reddition de comptes en matière climatique sera présentée au conseil.

Recommandation / Identification du rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques et opportunités climatiques

- › **Mise en application** / La direction est impliquée dans la mise en œuvre du plan stratégique en matière climatique. Par l'entremise des comités d'investissement, la direction a aussi l'occasion de discuter des opportunités et risques significatifs liés aux changements climatiques.

STRATÉGIE

Recommandation / Identification des risques et opportunités climatiques de court, moyen et long terme

- › **Mise en application** / Les risques à court terme sont modérés et essentiellement de nature réglementaire (tarification, subventions, etc.). Il s'agit de risques locaux et spécifiques à certaines entreprises.
- › Les risques à moyen terme (< 5 ans) sont ceux de nature technologique ou réglementaire ou liés à la tarification du carbone qui pourraient modifier la compétitivité relative de certaines entreprises à haute intensité carbone. Par exemple, la hausse de production d'électricité renouvelable pose un risque pour la production de source fossile, mais aussi en raison des structures de marchés qui ne sont pas adaptées pour la production de source renouvelable elle-même.
- › Les risques à long terme (> 5 ans) sont liés aux secteurs à haute intensité carbone pour lesquels il existe des substituts et/ou des technologies de rupture de plus faible intensité.
- › Les risques physiques sont très difficiles à apprécier ou valoriser mais sont pris en compte dans le cas des investissements localisés dans des zones particulièrement vulnérables aux événements climatiques extrêmes.
- › Nous visons des opportunités d'investissement dans les sociétés et actifs sobres en carbone et les entreprises bien positionnées pour la transition énergétique.

Recommandation / Identification des impacts des risques et opportunités climatiques sur les opérations, la stratégie et la planification financière et prise en compte dans les portefeuilles et stratégies d'investissement

- › **Mise en application** / L'horizon d'investissement est un facteur clé dans la gestion du risque et nous avons l'occasion de faire évoluer notre portefeuille de manière graduelle pour saisir les opportunités et réduire le risque lié aux changements climatiques. Pour les investissements de long terme, le risque climatique doit faire l'objet d'analyses fondées sur des hypothèses de transition énergétique et d'impacts physiques larges.

Recommandation / Résilience de la stratégie face à divers scénarios climatiques

- › **Mise en application** / La résilience de notre portefeuille découle de la prise en compte des risques climatiques au moment de l'investissement, de la revue et de la rotation du portefeuille, qui permettent d'atteindre les cibles fixées et de s'ajuster à l'évolution du marché. L'analyse de certains scénarios de transition ou de risques physiques est complexe à l'échelle du portefeuille global. Nous nous sommes joints au groupe de travail de UNEP-FI pour en préciser la méthodologie.

RISQUES

Recommandation / Clarifier le processus d'identification et d'évaluation des risques climatiques selon les portefeuilles et stratégies

- › **Mise en application** / Les risques climatiques sont évalués au moment de la décision d'investir et sont traités dans les documents d'approbation. Le degré d'analyse dépend de la matérialité du risque. Les risques évalués comprennent les risques réglementaires, le positionnement dans l'industrie selon l'intensité carbone de l'actif considéré, la gouvernance liée aux enjeux ESG et la stratégie de transition de l'entreprise.
- › Les revues du portefeuille permettent de surveiller les risques et d'analyser les mesures de mitigation prises par les entreprises.

Recommandation / Définir l'engagement auprès des sociétés en portefeuille pour améliorer leurs pratiques et leur divulgation en matière climatique

- › **Mise en application** / Notre engagement se traduit par l'entremise du vote actionnarial en faveur de propositions visant une meilleure divulgation des risques et opportunités climatiques.
- › Nous dialoguons aussi avec la direction de certaines entreprises pour comprendre leur stratégie face aux changements climatiques et l'influencer le cas échéant.

Recommandation / Définir le processus de gestion et de mitigation des risques climatiques selon les portefeuilles et stratégies

- › **Mise en application** / Le risque climatique est géré lors de chaque décision d'investissement, de la revue du portefeuille et des décisions liées à sa composition.

Recommandation / Intégration des processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques climatiques dans les processus institutionnels de gestion de risque

- › **Mise en application** / Les risques climatiques sont traités comme les autres risques d'investissement et sont soumis à la même gouvernance. Leur évaluation fait l'objet de sections spécifiques dans les documents d'approbation et de reddition de comptes.

INDICATEURS ET CIBLES

Recommandation / Identification des indicateurs utilisés pour mesurer les risques et opportunités climatiques selon les portefeuilles et stratégies, et évolution des indicateurs dans le temps

- › **Mise en application** / Nos principaux indicateurs sont l'intensité carbone (en tCO₂e par M\$) d'une société ou d'un portefeuille et le volume d'investissements sobres en carbone (en G\$). Ces mesures permettent de quantifier notre progression dans le temps dans l'atteinte des cibles fixées.

Recommandation / Divulgation de l'intensité carbone du portefeuille (types 1 et 2) et des risques associés

- › **Mise en application** / L'intensité carbone du portefeuille de la Caisse est de 79 tCO₂e/M\$.

Recommandation / Publication de l'intensité carbone par portefeuille et stratégie, incluant les données pertinentes et la méthodologie

- › **Mise en application** / La méthodologie employée pour mesurer notre intensité est disponible à l'annexe 1 et a fait l'objet d'une mission de certification par les vérificateurs de la Caisse (voir l'annexe 2).

Recommandation / Identification des cibles fixées en lien avec les risques et opportunités climatiques et mesure de la performance

- › **Mise en application** / Nos cibles de réduction d'intensité carbone sont déclinées par portefeuille en tenant compte de la catégorie d'actif, de l'horizon de temps et de l'univers d'investissement. Nous nous sommes engagés à réduire l'intensité carbone de notre portefeuille de 25 % d'ici 2025 et à accroître nos investissements sobres en carbone de 50 % d'ici 2020.

Femmes en affaires

Accroître la place des femmes en affaires

La recherche démontre que la présence accrue de femmes en finance dans la haute direction des entreprises et parmi les entrepreneurs est bénéfique sur les plans social et économique. Pour cette raison, la Caisse a adopté plusieurs mesures visant à accroître la présence des femmes dans l'industrie financière, et nous soutenons plusieurs initiatives locales et internationales visant à accroître la représentation féminine en affaires.

FINANCE ET HAUTE DIRECTION

En 2017, les femmes représentaient 21 % des administrateurs des sociétés composant l'indice S&P/TSX de la Bourse de Toronto. Parmi les 100 plus grandes entreprises canadiennes, à peine 33% ont adopté une cible de représentation féminine variant entre 25 % et 40 % des sièges au conseil d'administration.

En septembre 2017, la Caisse s'est jointe aux grandes caisses de retraite du Canada pour appuyer le 30% Club. À ce titre, la Caisse a signé une déclaration conjointe demandant aux sociétés qui forment l'indice composite S&P/TSX de prendre des mesures efficaces pour que leur conseil d'administration et équipe de direction soient composés d'au moins 30 % de femmes d'ici 2022.

Nous sommes également commanditaires et partenaires de l'Association des femmes en finance du Québec, de l'initiative Femmes en Investissement de CFA Montréal, qui vise à accroître la diversité en entreprise et dans les métiers liés à l'investissement, et nous participons activement à un projet du CFA Institute qui vise à créer un guide des meilleures pratiques pour favoriser la diversité dans l'industrie de l'investissement.

ENTREPRENEURIAT AU FÉMININ

Depuis 2015, la Caisse met en œuvre l'initiative Devenir entrepreneur, une campagne de communication multicanal dont l'objectif est de sensibiliser les jeunes à l'entrepreneuriat et de les encourager à démarrer une entreprise. Au printemps 2018, une campagne de communication ciblant les femmes sera diffusée à travers le Québec afin d'inciter ces dernières à considérer l'entrepreneuriat comme un choix de carrière accessible et stimulant. Mettant de l'avant des portraits de femmes inspirantes, la campagne Devenir entrepreneure vise à démontrer qu'être entrepreneure peut également s'accorder au féminin.

La Caisse appuie aussi les femmes entrepreneures, du démarrage à la phase de croissance de leur entreprise, par le biais de ses partenariats avec Femmessor et le Réseau des femmes d'affaires du Québec.

Depuis 2008, la Caisse parraine également l'Indice entrepreneurial québécois, qui constitue le plus grand sondage sur les intentions d'entreprendre au Québec. En 2017, les données et analyses de l'Indice étaient axées sur les femmes entrepreneures.

LES FEMMES À LA CAISSE

La Caisse déploie des efforts importants pour améliorer le recrutement, la rétention et l'accompagnement des femmes au sein de l'organisation. Le sujet de la diversité de genre à la Caisse est régulièrement discuté au comité de ressources humaines du conseil d'administration, et le comité de direction analyse annuellement les salaires et la progression des femmes à la Caisse. Des femmes sont invitées pour une entrevue pour chaque poste de gestion et d'investissement affiché, et la Caisse cherche activement à recruter des femmes qualifiées pour tous les postes en recrutement.

La Caisse a également mis sur pied un programme de mentorat pour accélérer le développement professionnel de certaines femmes identifiées par le comité de direction.

Enfin, dans le cadre d'un partenariat avec HEC Montréal, la Caisse remet annuellement quatre bourses d'études, dont deux réservées aux étudiantes en finance.

À propos du 30% Club



Lancée en 2010, cette organisation milite pour un meilleur équilibre des genres à tous les niveaux d'une entreprise, convaincue que cela favorise une meilleure gouvernance et une performance accrue.

En particulier, elle vise la présence d'au moins 30 % de femmes au sein des conseils d'administration par une approche volontaire plutôt que par l'instauration de quotas. Présent dans une dizaine de pays, le Club collabore de près avec ses membres, des dirigeants d'entreprises, pour les aider à atteindre leurs objectifs, en plus de mettre en place différentes initiatives pour accélérer les progrès en matière de diversité.

COLLABORATIONS DE LA CAISSE POUR ACCROÎTRE LA PLACE DES FEMMES EN AFFAIRES



Les facteurs ESG au cœur de nos actions



39%

Présence des femmes au conseil
d'administration et au comité de
direction de la Caisse

Gouvernance

Gouvernance d'entreprise

La Caisse s'intéresse de près à la gouvernance de ses sociétés en portefeuille. La saine gestion d'une entreprise est au cœur des enjeux environnementaux et sociaux que nous analysons, et une part importante de nos engagements et votes d'actionnaire portent chaque année sur des enjeux de gouvernance, à commencer par la compétence et la responsabilité des conseils d'administration.

La Caisse favorise une approche de dialogue ouvert avec nos entreprises en portefeuille. Lors de nos rencontres et discussions avec leurs dirigeants, nous cherchons à comprendre leurs actions et leurs stratégies, et nous exigeons la transparence et le respect des droits des actionnaires. Les assemblées annuelles constituent par ailleurs un moment privilégié pour la Caisse de discuter de nos attentes, particulièrement en matière de gouvernance.

CONSEILS D'ADMINISTRATION

En règle générale, la Caisse considère que le conseil de chaque entreprise devrait être constitué d'une majorité d'administrateurs indépendants. Dans les cas où un actionnaire détient un bloc d'actions important, comme dans le cas d'un actionnaire-fondateur, nous exigeons normalement qu'une majorité d'administrateurs soient indépendants à la fois de la direction et de cet actionnaire.

Le conseil d'une entreprise devrait comprendre une diversité d'expériences et de compétences. Cette diversité permet de considérer une variété de perspectives et de les intégrer

Les facteurs ESG au cœur de nos actions

aux prises de décision. Nous appuyons toute mesure qui favorise la diversité au sein d'un conseil d'administration et qui contribue à élargir le bassin de candidats qualifiés pour siéger à titre d'administrateurs.

Comme le démontre le graphique 5, en 2017, la Caisse a voté contre la nomination de certains administrateurs dans approximativement 10 % des cas – soit en raison de leur manque d'indépendance par rapport à la direction, leur manque d'assiduité aux réunions ou pour d'autres raisons particulières.

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

La rémunération des dirigeants d'entreprises est un sujet important pour la Caisse. Dans ce domaine, nos actions sont guidées par des principes clairs : la rémunération doit être liée à la performance de l'entreprise, et elle doit être concurrentielle et transparente.

Depuis quelques années, plusieurs actionnaires, organisations et citoyens ont exprimé leurs préoccupations face à la rémunération excessive de certains dirigeants d'entreprises à travers le monde.

La Caisse est sensible à cet enjeu et intervient régulièrement, lors de discussions privées ou par l'entremise de ses votes d'actionnaire, pour faire connaître ses positions. Nous n'hésitons pas à voter contre la direction des entreprises lorsque le contexte le justifie.

Comme le démontre le graphique 6, en 2017 la Caisse a voté contre la direction des entreprises en matière de rémunération dans 28 % des cas.

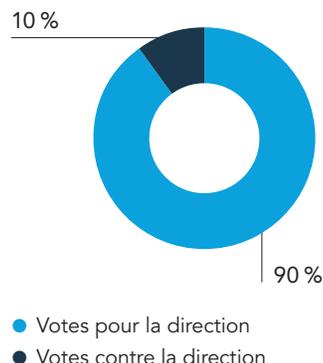
DIVULGATION DES CONTRIBUTIONS POLITIQUES ET ACTIVITÉS DE LOBBYISME

La Caisse considère que le financement politique devrait normalement être le domaine exclusif des citoyens et, dans les limites de la loi, s'oppose à toute forme de contribution par les entreprises à des partis politiques ou à des mouvements similaires. Dans la mesure où certaines juridictions permettent de telles contributions, la Caisse insiste pour que les entreprises les divulguent publiquement, de même que les processus et politiques qui les encadrent.

Par souci de transparence, nous exigeons également que les entreprises divulguent publiquement leurs activités de lobbyisme.

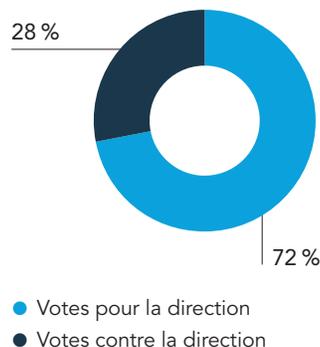
GRAPHIQUE 5

VOTES CONCERNANT LA NOMINATION D'ADMINISTRATEURS EN 2017
(propositions de la direction et d'actionnaires)



GRAPHIQUE 6

VOTES EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION EN 2017
(propositions de la direction et d'actionnaires)



EXTRAITS DE NOS PRINCIPES RÉGISSANT L'EXERCICE DU DROIT DE VOTE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration d'une entreprise doit :

- › être constitué d'une majorité d'administrateurs indépendants;
- › constituer des comités composés entièrement de membres indépendants, dont les activités font l'objet d'une reddition de comptes;
- › viser la diversité afin d'assurer une multiplicité des points de vue, notamment en matière de diversité de genre;
- › avoir préférablement un président indépendant de la direction de l'entreprise;
- › pouvoir compter sur des administrateurs disponibles et assidus aux réunions;
- › définir les principaux risques des activités de l'entreprise et veiller à la mise en œuvre des systèmes appropriés de gestion de ces risques.

RÉMUNÉRATION

La politique de rémunération d'une entreprise doit :

- › permettre de garder l'entreprise concurrentielle tout en visant la modération quant à la rémunération des dirigeants;
- › être structurée de façon à accroître la valeur de la participation des actionnaires tout en récompensant le rendement des dirigeants qui atteignent ou excèdent les objectifs fixés;
- › comprendre une partie variable liée aux résultats de l'entreprise ou à l'atteinte d'objectifs à court et à long terme;
- › dévoiler tous les avantages directs et indirects du programme de rémunération;
- › présenter des données transparentes permettant de comparer la politique à un groupe de référence approprié.

DIVULGATION D'ACTIVITÉS

Nous nous attendons d'une entreprise qu'elle :

- › adopte des politiques et des mesures portant sur des éléments ESG et divulgue aux actionnaires ces politiques ainsi que leur application;
- › évite de contribuer à des partis politiques ou à des mouvements similaires, auquel cas elle doit le divulguer ainsi que les politiques encadrant ses contributions.

Fiscalité internationale

Des principes clairs en matière de fiscalité internationale

Avec l'accroissement de ses investissements à l'international depuis quelques années, la Caisse a mené une réflexion approfondie sur l'évolution de ses pratiques et du contexte mondial en matière de fiscalité. Les pratiques fiscales abusives figurent à juste titre parmi les enjeux de société les plus importants de notre époque. La mise en place d'un cadre fiscal efficace et transparent est une condition essentielle pour préserver la confiance des citoyens dans les entreprises et les gouvernements, et garantir le financement équitable des budgets gouvernementaux à travers le monde.

En 2017, la Caisse a agi sur plusieurs fronts pour renforcer ses pratiques fiscales.

UN ÉNONCÉ CLAIR, TRANSPARENT ET DÉTAILLÉ

La Caisse a publié en 2017 un énoncé en matière de fiscalité internationale. Ce document explique notamment les obligations et pratiques de la Caisse, la progression du contexte fiscal applicable aux investisseurs internationaux, et présente notre engagement à faire évoluer les pratiques des entreprises et des investisseurs.

NOTRE ÉNONCÉ EN BREF

Statut fiscal de la Caisse

La Caisse est exemptée d'impôt au Québec et au Canada. La majorité des caisses de retraite dans le monde fonctionnent selon un système similaire à celui qui s'applique aux régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER). Ce système qu'on appelle « EET » prévoit que :

- › **E** : les cotisations sont **exonérées**;
- › **E** : les rendements sont généralement **exonérés**;
- › **T** : les prestations sont **taxées** au moment du versement aux bénéficiaires.

En raison de traités, la Caisse bénéficie également d'une exemption d'impôt dans plusieurs autres pays, incluant les États-Unis, la France, le Royaume-Uni et l'Australie.

Quand une exemption n'est pas disponible, la Caisse s'efforce de structurer ses investissements pour éviter que ses revenus de placement ne soient imposés deux fois – une première fois à l'international, et une seconde fois au moment du versement des prestations aux bénéficiaires.

Les exemptions dont la Caisse bénéficie ne changent rien aux obligations des entreprises, qui continuent à devoir payer tous les impôts dus.

Présence de la Caisse dans les juridictions à fiscalité réduite

L'augmentation des investissements de la Caisse à l'international a eu pour effet d'accroître sa présence dans certaines juridictions à fiscalité réduite, qu'on appelle souvent « paradis fiscaux ». Les investissements enregistrés dans ces juridictions peuvent être de trois types :

Type 1 : Les investissements directs dans des entreprises en exploitation. La plupart ont des activités et un nombre d'employés important dans les pays où elles sont domiciliées et paient les impôts dus sur leurs profits. Par exemple, les investissements de la Caisse dans la multinationale Nestlé, domiciliée en Suisse, entrent dans cette catégorie.

Type 2 : La participation à des fonds d'investissement.

Ces fonds regroupent des centaines d'investisseurs internationaux et sont parfois constitués dans des juridictions à fiscalité réduite. Ces structures sont justifiées pour des raisons d'affaires légitimes et permettent de partager les expertises, mieux gérer les risques et réaliser des économies d'échelle. En raison du grand nombre de co-investisseurs, la Caisse a très peu d'influence sur le choix des juridictions dans lesquelles ces fonds d'investissement sont constitués. L'utilisation de ces fonds n'affecte en rien l'obligation de chaque investisseur et entreprise de se conformer au régime fiscal qui lui est applicable.

Type 3 : Des placements dans des sociétés qui utilisent les juridictions à fiscalité réduite pour structurer certains investissements.

L'utilisation de ces structures est justifiée par des raisons d'affaires légitimes. Toutefois, puisque le nombre d'investisseurs est limité, la Caisse peut parfois influencer ses partenaires et favoriser l'atteinte de ses objectifs d'affaires sans avoir recours aux juridictions à fiscalité réduite.

Que ce soit par l'entremise de ses placements dans des entreprises en exploitation, de sa participation à des fonds d'investissement ou de l'utilisation de filiales de détention, la Caisse respecte toutes les lois fiscales et paie toutes les taxes et tous les impôts dus dans les juridictions où elle a des activités.

Notre énoncé peut être consulté sur le site Web de la Caisse, dans la section Investissement responsable (www.cdpg.com)

Les facteurs ESG au cœur de nos actions

DES ACTIONS CONCRÈTES À TITRE D'INVESTISSEUR ET D'ACTIONNAIRE

En tant qu'investisseur institutionnel, la Caisse s'attend des entreprises dans lesquelles elle investit qu'elles adoptent des pratiques fiscales transparentes et responsables.

Nouvelle directive visant les enjeux fiscaux

Nous sommes d'avis que les pratiques fiscales musclées ne contribuent pas à maximiser la valeur d'un investissement à long terme. En 2017, la Caisse a mis en œuvre une directive interne qui renforce nos processus en matière de fiscalité. Celle-ci exige que tous les gestionnaires tiennent compte des risques fiscaux liés à la structure d'investissement dans le cadre de leur analyse de placements potentiels, et que ces risques soient spécifiquement identifiés dans le cadre des propositions soumises aux différents comités d'investissement. La directive exige également que les gestionnaires de la Caisse exercent leur influence sur leurs partenaires d'affaires (entreprises ou co-investisseurs) de manière à favoriser autant que possible les options à l'utilisation de juridictions à fiscalité réduite.

Analyse du taux d'imposition des sociétés cotées

Toujours en 2017, la Caisse a entrepris une analyse des sociétés cotées en bourse en portefeuille, dans le but d'identifier les entreprises ayant un taux d'impôt anormalement faible et d'engager des discussions avec les équipes de direction pour s'assurer que leurs pratiques fiscales sont appropriées.

Plus spécifiquement, l'analyse de la Caisse vise les entreprises dans lesquelles l'investissement excède 150 M\$ et

- › dont le taux d'impôt effectif moyen des cinq dernières années est inférieur à 20 %; ou
- › dont le taux d'imposition effectif pondéré selon la répartition géographique des revenus diverge significativement du taux d'imposition statutaire pondéré.

Les entreprises identifiées ont fait l'objet d'une analyse supplémentaire et de discussions avec la Caisse concernant la politique fiscale de l'entreprise, la gestion des risques fiscaux, le taux effectif d'impôt ainsi que les techniques de planification fiscale utilisées. Ces entreprises font l'objet d'un suivi périodique.

La Caisse s'engage à répéter cette analyse annuellement de façon à identifier un changement dans les pratiques fiscales des entreprises et à pouvoir réagir en conséquence.

Quelques exemples en 2017

Cas 1

Dans le cadre d'un placement privé à l'international, nos gestionnaires ont réussi à convaincre les partenaires de la Caisse d'utiliser une filiale d'investissement enregistrée aux États-Unis plutôt que dans une juridiction à fiscalité réduite.

Cas 2

La Caisse a convaincu sept gestionnaires de fonds externes d'utiliser des filiales enregistrées au Canada, au Royaume-Uni ou aux États-Unis, plutôt que d'avoir recours à des véhicules d'investissement situés dans des juridictions à fiscalité réduite.

Cas 3

Au terme d'une analyse multisectorielle, la Caisse a refusé d'investir dans une entreprise offrant des solutions de planification fiscale jugées abusives.

Cas 4

Les gestionnaires de la Caisse ont exercé une influence déterminante sur une entreprise en portefeuille afin qu'elle élimine une structure fiscale dans une juridiction à fiscalité réduite.

Appui aux initiatives internationales en cours

Le recours aux paradis fiscaux est un phénomène mondial, qui doit être encadré par des règles efficaces et uniformes à l'échelle internationale.

Depuis des années, la Caisse appuie les diverses initiatives des gouvernements pour lutter contre l'évasion fiscale, au premier chef le projet Base erosion and profit shifting (BEPS) de l'OCDE. Cette approche de l'OCDE entraînera des changements fondamentaux aux pratiques fiscales internationales. Nous avons également des discussions régulières avec nos pairs canadiens et internationaux pour nous assurer de maintenir notre leadership en matière de fiscalité.

Conformément à l'initiative BEPS, la Caisse effectuera désormais chaque année des déclarations « pays par pays », plus détaillées, qui faciliteront le travail de vérification des administrations fiscales.

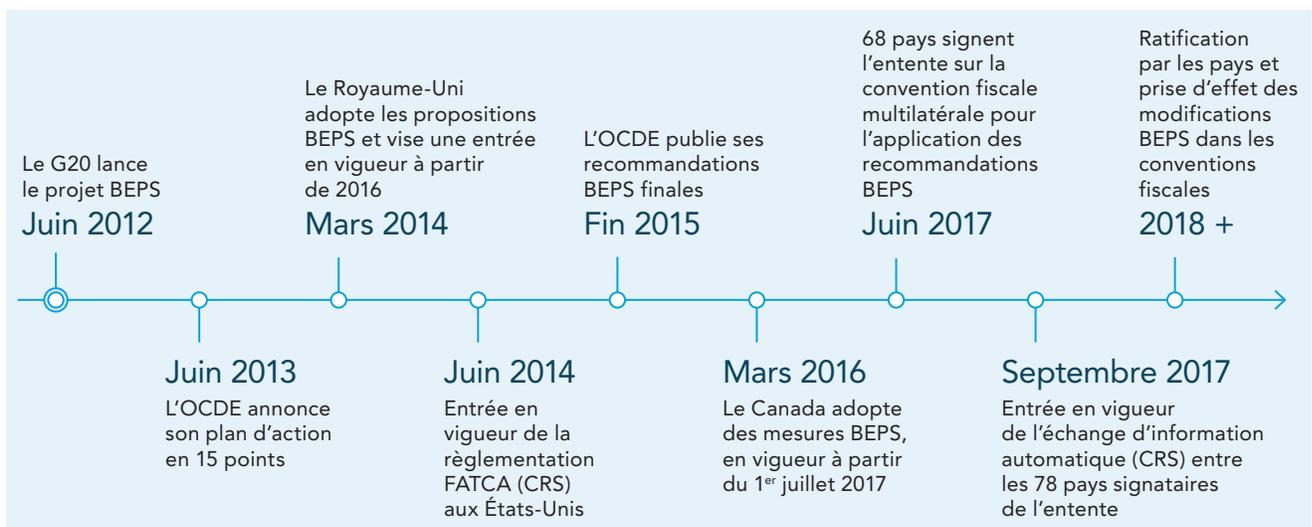
En 2017, nous avons commandité et participé à la conférence *Facing the challenges of tax competition* organisée par TaxCOOP dans le cadre de la 15^e session du comité d'experts de la collaboration internationale en matière fiscale des Nations Unies, à Genève.

Au cours des mois et des années à venir, la Caisse s'engage à jouer un rôle actif, en privé et en public, pour faire avancer les pratiques, afin que tous les acteurs financiers évoluent

selon les mêmes règles, dans un esprit d'équité et de saine concurrence. Il s'agit d'un travail important et de long terme, essentiel pour préserver la confiance des citoyens dans les entreprises et les gouvernements, et l'équité de nos sociétés.

Nous appuyons les efforts internationaux de lutte à l'évasion fiscale et utilisons notre position d'actionnaire et d'investisseur pour influencer les pratiques des entreprises dans lesquelles nous investissons.

Évolution des initiatives internationales de lutte à l'évasion fiscale au cours des dernières années



Processus d'investissement

Une vision intégrée à tous nos processus

De l'analyse d'un placement potentiel à l'implication à long terme dans la gouvernance de nos sociétés en portefeuille, nos processus d'investissement intègrent les enjeux ESG dans toutes nos décisions. Pour la Caisse, cette approche découle à la fois de la nécessité de gérer les risques, de la recherche de nouvelles occasions d'investissement et de notre engagement en faveur de l'investissement durable.

ANALYSE ESG

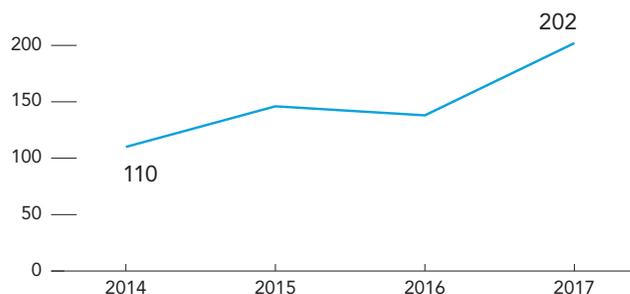
En 2017, nos équipes ont réalisé plus de 200 analyses de sociétés et d'actifs correspondant à 100% de nos nouveaux investissements et investissements en révision. Chacune de ces analyses détaillées fait le portrait des enjeux du secteur dans lequel la société œuvre et des moyens mis en place pour les gérer. Les enjeux spécifiques de la société sont également identifiés.

Les analyses sont soumises aux gestionnaires de portefeuille et aux comités d'investissement, qui en tiennent compte dans leurs décisions. Plusieurs de ces analyses donnent lieu à des suivis et des discussions plus approfondies avec les entreprises afin de les inciter à améliorer leurs pratiques.

Sur trois ans, **le nombre de fiches et profils ESG a presque doublé** pour atteindre 202 en 2017.

GRAPHIQUE 7

FICHES ET PROFILS ESG RÉALISÉS
POUR LES ÉQUIPES D'INVESTISSEMENT



Des analyses ESG qui ont un impact

Infrastructures

Nos équipes ont examiné un investissement potentiel dans un projet d'infrastructures en Amérique du Sud. Le dossier incluait plusieurs sous-projets, dont certains présentaient des enjeux environnementaux et sociaux importants.

Décision : À la suite de l'examen de ces enjeux, nous avons pris la décision d'exclure certains de ces sous-projets.

Gestion de données financières

Nos équipes ont examiné un investissement potentiel dans une entreprise de gestion de données financières. L'analyse ESG a permis de relever plusieurs lacunes, notamment en matière de gestion du personnel et de sécurité de l'information, et des mauvaises pratiques de gouvernance en matière de rémunération et de succession.

Décision : Nous avons conséquemment choisi de ne pas investir.

Institution financière

Nos équipes envisageaient un investissement dans une institution financière. L'analyse ESG a identifié des impacts potentiellement négatifs du plan de rationalisation des effectifs. Après des discussions avec la société, nous avons obtenu plus d'information sur son plan.

Décision : Nous avons convenu d'appuyer l'entreprise dans sa stratégie de croissance.

Semiconducteurs

Nos équipes envisageaient un investissement dans une société de semiconducteurs. L'analyse ESG a démontré que la société était non seulement un chef de file en matière de recherche et développement, mais était également exemplaire pour sa stratégie environnementale, ses pratiques de gestion de l'eau et sa gestion du capital humain.

Décision : Nous avons réalisé notre investissement.

Les facteurs ESG au cœur de nos actions

ENGAGEMENT ET VOTE

Une fois l'investissement réalisé, nos placements sont soumis à un suivi constant, qui combine les expertises de nos gestionnaires et de nos équipes spécialisées.

Comme le démontre le graphique 8, nos engagements sous forme de dialogue ont augmenté de manière importante au cours des dernières années, ayant plus que doublé entre 2015 et 2017.

En 2017, les équipes et mandataires de la Caisse ont participé à 164 rencontres d'entreprise et abordé 476 thèmes d'enjeu environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Par ailleurs, nous utilisons aussi régulièrement notre droit de vote d'actionnaire pour appuyer des initiatives visant plus de transparence ou une meilleure prise en compte des facteurs ESG par les entreprises.

Le graphique 9 et le tableau 10 présentent les répartitions par région et par thème des votes de la Caisse sur des propositions soumises au vote des actionnaires. Contrairement à la répartition géographique de nos actifs (qui dépend de la valeur de nos placements dans chaque région), la distribution géographique de nos votes dépend du nombre de sociétés cotées desquelles nous sommes actionnaires et est fortement influencée par nos portefeuilles indiciels.

GRAPHIQUE 8

ENGAGEMENTS SELON LES THÈMES ABORDÉS



GRAPHIQUE 9

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PROPOSITIONS VOTÉES EN 2017

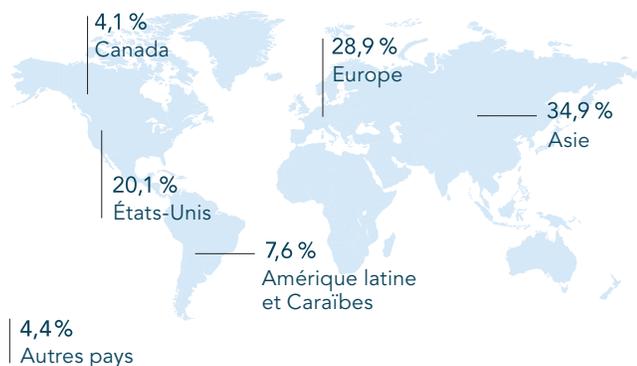


TABLEAU 10

RÉPARTITION THÉMATIQUE DES PROPOSITIONS VOTÉES EN 2017 (propositions de la direction et des actionnaires)

	(%)
Administrateurs (élections et autres)	52,0
Rémunération	9,6
Capitalisation	8,9
Fusions et acquisitions	3,9
Autres*	25,6

* Autres : nominations des vérificateurs, propositions visant les activités de lobbying et les contributions politiques, questions ESG, droits des actionnaires et formalités procédurales.

LEADERSHIP

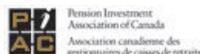
Au-delà de nos sociétés et actifs en portefeuille, la Caisse contribue à l'évolution des acteurs économiques québécois, canadiens et internationaux, et à l'intégration plus complète des enjeux financiers et non financiers dans leurs décisions d'affaires.

Par le biais de son adhésion et sa participation active à des regroupements d'investisseurs, la Caisse demeure au fait des derniers développements en matière ESG. Nous utilisons ces divers forums pour échanger avec nos pairs et favoriser l'adoption des meilleures pratiques.

Quelques exemples de notre implication :

- › Signataire et participant actif au PRI (Principles for Responsible Investment);
- › Membre et participant actif au Réseau PRI-Québec;
- › Membre du comité sur l'investissement responsable de Finance Montréal;
- › Membre du Investor Stewardship Committee de l'Association canadienne des gestionnaires de caisses de retraite;
- › Membre du comité consultatif de la Sustainable Stock Exchanges Initiative;
- › Membre de Ceres et de ses groupes de travail sur l'eau et sur la divulgation;
- › Signataire et collaborateur au Carbon Disclosure Project;
- › Membre du groupe de travail sur les enjeux environnementaux et sociaux de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance (CCGG);
- › Membre et représentant au conseil d'administration du Standards Board for Alternative Investment (SBAI);
- › Membre du International Corporate Governance Network (ICGN);
- › Membre du CFO Leadership Network de A4S (Accounting for Sustainability);
- › Membre de l'Institut sur la gouvernance des organisations privées et publiques (IGOPP).

INITIATIVES ET ORGANISATIONS AUXQUELLES NOUS PARTICIPONS



Implication sociale

S'investir dans la communauté

La Caisse s'est engagée, il y a plusieurs années, à contribuer au mieux-être de la collectivité et à générer des impacts sociaux et environnementaux positifs et durables dans les communautés où elle est présente. Cela se traduit par de nombreuses activités philanthropiques, ainsi que par un plan d'action en matière de développement durable.

PHILANTHROPIE

L'implication de la Caisse dans la collectivité passe par un appui à diverses initiatives philanthropiques. Nous priorisons cinq secteurs d'intervention (voir le graphique 11, p. 31) :

- › **Communautaire** : nous soutenons des organismes qui encouragent la persévérance et la réussite scolaires aux niveaux primaire et secondaire, qui favorisent le développement social des jeunes et qui luttent contre la pauvreté en offrant des services d'urgence et d'assistance aux personnes en détresse;
- › **Universités** : la Caisse soutient plusieurs programmes et chaires de recherche en gestion, en investissement responsable, en innovation et en entrepreneuriat dans les universités québécoises;
- › **Culture** : nous appuyons des institutions et organismes qui font la promotion de la culture au Québec, offrent un programme éducatif et encouragent la sensibilisation au domaine des arts;

- › **Santé** : nous appuyons des institutions, centres hospitaliers universitaires et organismes qui favorisent l'excellence et l'innovation en matière de recherche scientifique, et qui offrent des services de qualité aux personnes malades.
- › **Communauté d'affaires et finance** : la Caisse s'implique également dans le milieu des affaires et de la finance en appuyant plusieurs projets et événements spécifiques au secteur, ainsi que diverses associations professionnelles et organismes qui favorisent le réseautage et le rayonnement des entreprises.

IMPLICATION DES EMPLOYÉS ET DIRIGEANTS

Les employés et dirigeants de la Caisse se mobilisent pour des causes diverses qui leur tiennent à cœur. Leur implication se décline de plusieurs façons :

- › engagement dans des conseils d'administration d'OSBL;
- › parrainage d'initiatives;
- › mentorat;
- › contribution à des campagnes de dons.

À cet égard, l'équipe de la Caisse soutient annuellement deux grandes causes d'entreprise, soit Centraide et la Fondation de la recherche sur le diabète juvénile (FRDJ). Ainsi, la Caisse et ses employés en leur nom personnel ont versé plus de 380 000 \$ à Centraide en 2017, et plus de 200 employés ont participé au défi La Révolution Roulons pour vaincre le diabète et remis quelque 115 000 \$ à la FRDJ.

De plus, une centaine de sièges de conseils d'administration d'organismes sans but lucratif sont occupés par des employés et des dirigeants de la Caisse.

CENTRAIDE

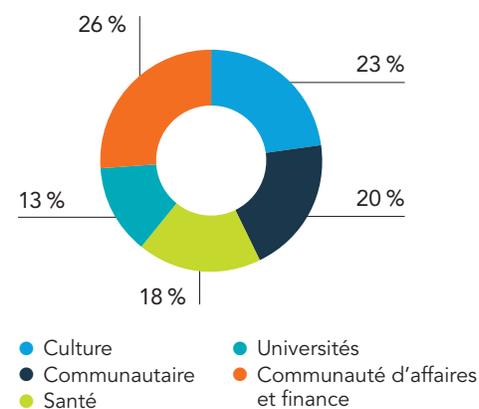
Centraide est la cause principale de la Caisse depuis plusieurs années. Au cours des 20 dernières années, grâce à la générosité de ses employés et à la contribution globale de la Caisse, plus de 9 millions de dollars ont été versés pour le mieux-être de la collectivité.

FONDS INCLUSION

Interpellée par les événements tragiques survenus à Québec en 2017, la Caisse a souhaité poser un geste fort pour soutenir les valeurs en lesquelles elle croit profondément : l'ouverture, l'inclusion et l'égalité. C'est ainsi qu'aux côtés de la Caisse, 24 partenaires de la communauté financière du Québec se sont mobilisés et ont mis sur pied un fonds philanthropique visant à bâtir des milieux de vie inclusifs et à favoriser une plus grande ouverture des jeunes à la différence dans toutes ses expressions. Au cours des cinq prochaines années, le fonds Inclusion appuiera notamment des programmes d'éducation et de sensibilisation dans les écoles grâce à un investissement de plus de 3,5 millions de dollars.

GRAPHIQUE 11

RÉPARTITION DE NOS APPUIS DANS LA COLLECTIVITÉ EN 2017
(proportion de nos dons et commandites)



Au cours des 20 dernières années, **plus de 9 millions \$ ont été versés à Centraide** par la Caisse et ses employés.

Les facteurs ESG au cœur de nos actions



ENGAGEMENT DANS LA COLLECTIVITÉ

200
ORGANISMES

Chaque année, nous soutenons plus de 200 organismes qui s'impliquent dans la collectivité.

Regard vers l'avenir

Coup d'œil sur la suite

Par définition, notre travail en matière d'investissement durable est en évolution constante. Pour 2018, nous travaillons notamment sur les projets suivants.

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Dans son rapport final, le TCFD recommande aux investisseurs d'effectuer des analyses de scénario pour tester la résilience de leur portefeuille face à certains risques climatiques. Il peut s'agir, par exemple, de mesurer l'impact potentiel d'une fréquence accrue d'événements climatiques extrêmes sur des actifs immobiliers ou des compagnies d'assurance, ou d'évaluer l'effet de changements réglementaires, tels l'ajout ou le retrait d'une tarification du carbone ou de subventions à l'énergie renouvelable, sur divers actifs en portefeuille. Ces analyses sont d'une grande complexité et peu d'investisseurs sont actuellement en mesure de publier des données fiables sur le sujet.

Au début de 2018, la Caisse s'est jointe à un groupe d'investisseurs parrainés par l'initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP-FI) pour travailler sur des normes de divulgation des risques climatiques en lien avec les recommandations du TCFD, incluant en particulier les analyses de scénarios.

CYBERSÉCURITÉ ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Au cours des dernières années, les risques liés à la cybersécurité et à la protection des renseignements personnels ont augmenté de manière importante. Certains incidents et fuites visant des organisations, des actifs ou des personnes ont défrayé les manchettes et mis en évidence le coût significatif de ces failles de sécurité pour les entreprises touchées.

En 2017, la Caisse a mis sur pied un groupe de travail et commencé à développer des outils pour mesurer le degré de maturité des entreprises dans la gestion de ces nouveaux risques. Ces travaux prendront de l'ampleur au cours de 2018 et nous prévoyons que la cybersécurité et la protection des renseignements personnels occuperont une part croissante de notre programme d'engagement et d'analyse ESG au cours des prochaines années.

PROJET DE VERDISSEMENT D'ÉCOLES

En 2017, la Caisse a réalisé avec succès un projet-pilote consistant à verdifier le terrain de l'École Vanguard, qui offre des services éducatifs spécialisés auprès d'élèves ayant de graves difficultés d'apprentissage. En plus de financer ce projet de verdissement, une quinzaine d'employés bénévoles de la Caisse ont participé à la plantation des nombreux arbres et arbustes. Un déploiement du projet de plus grande envergure est prévu pour 2018.

CROISSANCE DES ENTREPRISES À PROPRIÉTÉ FÉMININE

Au cours de 2017, la Caisse a entrepris un travail de réflexion sur les entreprises à propriété féminine. Notre objectif est d'appuyer la croissance des entreprises qui ont passé le stade du démarrage et qui sont à l'étape de développer leurs activités sur les marchés locaux et internationaux. Notre démarche s'appuie sur des travaux de recherche, de même que des rencontres avec des femmes entrepreneures de différents secteurs et régions du Québec. Une cohorte d'une trentaine d'entrepreneures a été invitée à participer à une session d'idéation en janvier 2018. À partir des besoins identifiés et des idées générées, nous visons à mettre en œuvre une nouvelle initiative, en tenant compte des programmes ayant déjà fait leur preuve au sein de l'écosystème québécois.

Nos efforts et nos priorités doivent **s'adapter aux nouveaux enjeux**, aux nouvelles initiatives et au perfectionnement des outils d'analyse disponibles.

Rapport sur le développement durable 2017

Développement durable

Rapport sur le développement durable 2017

PLAN D'ACTION 2016-2018

La Caisse a publié, en 2016, la troisième édition de son Plan d'action de développement durable, qui comprend 26 actions à réaliser en 3 ans.

Ces actions visent à répondre à cinq des huit grandes orientations gouvernementales en matière de développement durable. Outillée de ce nouveau plan d'action, la Caisse vise à générer des impacts sociaux et environnementaux positifs et durables.

UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Caisse a adopté son premier Plan d'action de développement durable en 2009. Depuis, de nombreuses activités ont été réalisées dans le but de générer des impacts positifs et durables.

Notre plan d'action en matière de développement durable peut être consulté sur notre site Web, au www.cdpq.com.

LÉGENDE

-  Indicateur atteint
-  Indicateur en cours d'atteinte
-  Indicateur non atteint
-  Indicateur différé

OBJECTIF

Renforcer les pratiques écoresponsables

ACTION 1

Geste / Réaliser l'état des lieux en matière d'approvisionnement

 **Indicateur / Compléter un état des lieux avant le 31 décembre 2017**

Un état des lieux a été réalisé et a mené à la décision de mettre l'accent sur l'approvisionnement auprès des entreprises d'économie sociale.

Le 5 juin 2017, la Caisse a accueilli les institutions publiques et grandes entreprises privées signataires de l'initiative l'Économie sociale : j'achète! coordonnée par le Conseil d'économie sociale de l'île de Montréal (CESIM). Du nombre des signataires, la Caisse s'est engagée à considérer parmi ses fournisseurs potentiels de biens et services des entreprises d'économie sociale.

Geste / Proposer des mesures visant à améliorer les pratiques en matière d'approvisionnement, le cas échéant

 **Indicateur / Au moins une entente signée avec des entreprises d'économie sociale avant le 31 décembre 2017**

Cinq contrats ont été conclus avec des entreprises d'économie sociale, dont trois sont des participantes à l'initiative du CESIM.

ACTION 2

Geste / Définir des objectifs d'augmentation du taux de diversion des matières résiduelles des propriétés gérées au Canada

- ✓ **Indicateur / Obtenir un taux de diversion des matières résiduelles d'au moins 60 % d'ici 2020**

Le taux global de mise en valeur des matières résiduelles d'Ivanhoé Cambridge a atteint 58,2 %.

- ✓ **Indicateur / Obtenir un taux de diversion des matières résiduelles de l'Édifice Jacques-Parizeau supérieur à la moyenne des propriétés gérées par Ivanhoé Cambridge**

Le taux global de mise en valeur des matières résiduelles pour l'Édifice Jacques-Parizeau a atteint 65 %.

ACTION 3

Geste / Poursuivre la mise en place du programme Gestion et sécurité de l'information pour l'ensemble de la Caisse

- ✓ **Indicateur / Déploiement dans au moins 100 % des secteurs avant le 31 décembre 2018**

Des rencontres avec tous les secteurs de la Caisse ont été réalisées afin de mettre en place le programme Gestion et sécurité de l'information. Plusieurs activités ont été effectuées afin d'accompagner les employés dans l'adoption des nouvelles méthodes de travail : rencontres de groupe, ateliers, formations, suivis individuels.

Geste / Poursuivre la réduction de la masse de documents papier

- ✓ **Indicateur / Détruire au moins 600 boîtes par année**

937 boîtes ont été détruites.

- ✓ **Indicateur / Maintenir un ratio de boîtes reçues par rapport aux boîtes détruites inférieur à 1**

421 nouvelles boîtes ont été envoyées à l'entrepôt, le ratio est donc atteint.

Geste / Former les nouveaux employés aux bonnes pratiques de gestion documentaire

- ✓ **Indicateur / Au moins 6 sessions d'information dispensées aux nouveaux employés par année**

Tous les nouveaux employés doivent suivre une session d'information obligatoire sur les pratiques de gestion documentaire à la Caisse. Un total de 10 sessions ont eu lieu en 2017.

ACTION 4

Geste / Réaliser un état des lieux sur les modes de déplacement professionnel des employés au sein de la ville de Montréal et à l'extérieur de celle-ci

- ✓ **Indicateur / Réaliser un état des lieux avant le 31 décembre 2018**

Un état des lieux des déplacements professionnels par avion des employés a été amorcé en 2017.

Dans le cadre de la Stratégie d'investissement face au défi climatique, annoncée en octobre 2017, la Caisse s'est engagée à devenir une institution carbon neutre (compensation des émissions liées à sa consommation d'énergie et aux déplacements professionnels de ses employés). Des démarches ont été entreprises afin de calculer les émissions liées aux déplacements professionnels des employés par avion.

Geste / Élaborer un plan de communication portant sur les déplacements professionnels et personnels des employés

- ✓ **Indicateur / Réaliser un plan de communication portant sur les déplacements personnels avant le 31 décembre 2017**

Un plan de communication portant sur les déplacements d'employés a été élaboré. Des capsules vidéo présentant des employés qui utilisent des modes de transport actifs tels le vélo et la marche ont été diffusées en 2016 et 2017.

Développement durable

ACTION 5

Geste / Réviser la stratégie d'occupation de l'Édifice Jacques-Parizeau

✓ **Indicateur / Compléter le projet pilote de réaménagement avant le 31 décembre 2017**

Un projet pilote de réaménagement a été réalisé en tenant compte des exigences des certifications et accréditations environnementales attribuées à l'Édifice Jacques-Parizeau. Cet édifice a obtenu les certifications LEED Or – Bâtiments existants : Exploitation et entretien et BOMA BEST – Niveau Platine.

Geste / Favoriser les pratiques écoresponsables lors du développement et redéveloppement des immeubles commerciaux

✓ **Indicateur / Atteindre un taux de renouvellement des certifications environnementales d'au moins 90 % par année**

90 % des propriétés gérées par Ivanhoé Cambridge ont renouvelé leur certification.

✓ **Indicateur / Atteindre un taux de certification environnementale pour les propriétés gérées d'au moins 70 % par année**

82 % des propriétés gérées par Ivanhoé Cambridge détiennent une certification environnementale.

ACTION 6

Geste / Intégrer des critères spécifiques pour les produits visés dans les appels d'offres en matière d'environnement et de développement durable

✓ **Indicateur / 100 % des appels d'offres exigeant une description des initiatives de développement durable**

Ces gestes sont déjà mis en place et les indicateurs sont à 100 % depuis qu'ils sont mesurés.

✓ **Indicateur / 100 % du matériel acheté chaque année est conforme à la norme Energy Star et EPEAT Gold**

Ces gestes sont déjà mis en place et les indicateurs sont à 100 % depuis qu'ils sont mesurés.

Geste / Favoriser le recours aux services infonuagiques pour fournir des services informatiques dans un environnement partagé

✓ **Indicateur / Augmenter le pourcentage des applications infonuagiques déployées de 2 % par rapport à ce qui a été déployé en 2016**

Les services infonuagiques font maintenant partie de toutes les analyses dans les choix de solution. Un niveau de 16 % d'infonuagique a été atteint en octobre 2017, doublant ainsi le niveau de 8 % atteint en 2016.

Geste / Optimiser les postes de travail des employés en favorisant de l'équipement informatique mobile et plus efficace – poursuivre le déploiement

✓ **Indicateur / Au moins 95 % des postes visés remplacés par des postes mobiles informatiques, d'ici le 31 décembre 2017**

93 % des postes visés ont été remplacés par des postes informatiques mobiles. La cible sera atteinte en 2018.

Geste / Assurer la mise en place d'un processus écoresponsable de fin de vie des équipements informatiques

✓ **Indicateur / 100 % du matériel informatique désuet envoyé à des entreprises d'économie sociale chaque année**

Des discussions ont eu lieu avec des organismes d'économie sociale pour la récupération du matériel informatique désuet. Tous les équipements informatiques identifiés comme désuets en 2017 ont été donnés à deux entreprises d'économie sociale.

ACTION 7

Geste / Assurer la formation en matière de gestion responsable d'événements pour certains employés cibles.

Ce geste a été complété en 2016.

Geste / Réaliser un état des lieux des pratiques de la Caisse et des possibilités d'amélioration.

Ce geste sera complété en 2018.

Geste / Élaborer un plan d'action pour implanter de bonnes pratiques.

Ce geste sera complété en 2018.

OBJECTIF**Renforcer la prise en compte des principes de développement durable****ACTION 8**

Geste / Préparer et diffuser des capsules informatives ainsi que des documents sur des enjeux spécifiques en matière d'investissement responsable

- ✓ **Indicateur / Diffuser au moins 2 capsules ou documents portant sur des sujets relatifs à l'investissement responsable, pour 2017 et 2018**

Au cours de 2017, deux documents ont été diffusés : l'énoncé en matière de fiscalité internationale ainsi que la stratégie d'investissement face au défi climatique.

Geste / Organiser des activités à l'interne sur différentes thématiques liées à l'investissement responsable

- ✓ **Indicateur / Organiser au moins 2 activités d'ici le 31 décembre 2018**

Une rencontre sur la cybersécurité a été organisée en avril 2017. La cybersécurité est un enjeu qui touche toutes les entreprises, aux quatre coins du globe. La présentation visait à développer les réflexes des employés et à les sensibiliser aux faiblesses de la cybersécurité au sein des entreprises en portefeuille ou des entreprises ciblées pour un investissement. Des experts chevronnés de la Caisse et de l'externe ont été invités dans le cadre de cette présentation.

ACTION 9

Geste / Poursuivre et bonifier le programme de stage en vue d'assurer la relève

- ✓ **Indicateur / Embaucher un minimum de 7 stagiaires par session**

Embauche de plus de 10 stagiaires à chacune des sessions en 2017.

- ✓ **Indicateur / Mettre en place au moins 2 mesures de bonification au programme de stage d'ici décembre 2018**

Plusieurs activités ont été entamées afin de bonifier le programme de stage, dont :

- › Suivi des stagiaires et étudiants sur LinkedIn;

- › Amélioration de nos collaborations avec les universités;
- › Recrutement simultané des stagiaires pour la période hiver et été;
- › Implication des femmes faisant partie des équipes d'investissement lors des présentations dans les universités. Présentation de leur parcours et des opportunités de carrière.

Geste / Poursuivre l'embauche d'étudiants chaque été en leur offrant des emplois de qualité au sein d'une grande organisation

- ✓ **Indicateur / Embaucher un minimum de 30 étudiants par été**

Embauche de 48 étudiants pour la période d'été 2017.

- ✓ **Indicateur / Atteindre, au minimum, 80 % de cotes « Satisfaisant » et « Très satisfaisant » au sondage de satisfaction**

100 % des étudiants et 95 % des responsables d'équipe se sont déclarés très satisfaits ou satisfaits de l'expérience.

ACTION 10

Geste / À partir du portrait de la diversité de genre réalisé pour chaque département, établir des mesures visant à accroître la représentativité féminine, le cas échéant

- ✓ **Indicateur / Initier au moins 2 actions concrètes favorisant la diversité, pour chacune des équipes visées d'ici le 31 décembre 2017**

Toutes les équipes visées ont mis en place un minimum de 2 actions favorisant la diversité.

Geste / Proposer, soutenir et faire la promotion de candidates et d'employées de la Caisse afin d'augmenter leur visibilité, à l'échelle provinciale, nationale et internationale

- ✓ **Indicateur / Mettre en place au moins 2 initiatives par année visant à faire rayonner les femmes de la Caisse**

Au moins 2 initiatives ont été mises en place en 2017, dont un programme de mentorat appuyé par les membres du comité de direction auprès de 15 femmes identifiées au sein de l'organisation ainsi que la mise en place de façon permanente du programme Défi 100 jours de l'Effet A.

OBJECTIF**Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable****ACTION 11**

Geste / Préparer et diffuser des capsules informatives portant sur le développement durable

- ✓ **Indicateur** / Au moins 2 capsules informatives portant sur le développement durable par année

Plusieurs capsules informatives portant sur le développement durable ont été diffusées, certaines promouvant les actions mises de l'avant par la Caisse en matière d'économie sociale et de verdissement.

Geste / Organiser des activités à l'interne sur différentes thématiques liées au développement durable

- ✓ **Indicateur** / Au moins 1 activité à l'interne organisée sur différentes thématiques liées au développement durable pour 2017 et 2018

L'annonce publique des principaux signataires de l'initiative l'Économie sociale : j'achète! s'est tenue sur le Parquet de l'Édifice Jacques-Parizeau. Cette annonce a été suivie par une foire des entreprises d'économie sociale participant à l'initiative, afin de mettre en valeur l'éventail de leurs produits et services. Les employés de la Caisse ont été invités à cette foire, qui se déroulait durant l'heure du lunch.

OBJECTIF**Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial****ACTION 12**

Geste / Organiser des visites guidées de la collection d'œuvres d'art pour les employés et la communauté externe

- ✓ **Indicateur** / Au moins 3 visites guidées offertes par année

6 visites guidées ont été organisées pour des groupes externes et pour les employés de la Caisse.

Geste / Inviter des artistes dans le cadre de midis-conférences

- ✓ **Indicateur** / Au moins 1 artiste invité par année

Marc Mayer, le directeur du Musée des beaux-arts du Canada a été invité pour une présentation sur l'art contemporain.

Geste / Assurer la protection et la restauration de la collection d'œuvres d'art de la Caisse

- ✓ **Indicateur** / Établir un plan d'action pour faire suite au rapport de conservation des œuvres photographiques de la collection de la Caisse

Le plan d'action adopté pour la restauration de certaines œuvres photographiques a commencé à être déployé.

ACTION 13

Geste / Participer à l'internationalisation de la collection d'œuvres d'art de la Caisse

- ✓ **Indicateur** / Exposer des œuvres d'artistes québécois dans au moins 50 % des bureaux à l'international

La Caisse est en bonne voie d'atteindre cet objectif : tous ses bureaux à l'international exposent de l'art contemporain québécois ou sont en voie d'en exposer. En 2017, des travaux ont été réalisés aux bureaux de Londres, Mexico, Washington D.C., Delhi et Paris.

ACTION 14

Geste / Développer l'esprit critique des employés face à l'art par des ateliers favorisant le dialogue et l'interaction

✓ **Indicateur / Au moins 1 atelier offert d'ici le 31 décembre 2017**

Un atelier a été organisé avec le directeur du Musée des beaux-arts du Canada, Marc Mayer : « Démystifions l'art contemporain ». Une période d'échanges et de questions suivait cette présentation, afin de susciter la réflexion chez les participants.

Geste / Favoriser l'implication des employés de la Caisse dans la promotion de l'art et de la culture du Québec

✓ **Indicateur / Au moins 3 réunions du comité d'œuvres d'art par année**

Trois comités d'œuvres d'art ont été tenus. Sept employés (excluant la conservatrice) et une conseillère externe participent aux comités d'œuvres d'art.

ACTION 15

Geste / Intégrer la dimension culturelle aux décisions d'aménagement, de modernisation et de restauration des immeubles

✓ **Indicateur / Au moins 3 initiatives promouvant la dimension culturelle auprès du grand public d'ici le 31 décembre 2018**

Plusieurs initiatives réalisées : la transformation du Reine Elizabeth, ArchitecTours d'Héritage Montréal et l'application du Musée Urbain du Musée McCord.

Geste / Créer des partenariats avec différents organismes de manière à protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel

✓ **Indicateur / Au moins 2 projets collaboratifs par année**

Des partenariats de trois ans ont été conclus avec le Musée McCord et le musée Pointe-à-Callière.

OBJECTIF

Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la francophonie

ACTION 16

Geste / Réaliser une vigie régulière sur les initiatives auxquelles pourrait se joindre la Caisse

✓ **Indicateur / Réaliser une vigie trimestrielle**

Des vérifications trimestrielles et ponctuelles ont été réalisées sur le site des PRI de même que sur des sites d'autorités en valeurs mobilières et de divers regroupements internationaux (FSB, OCDE, SEC, etc.).

Geste / Déterminer les initiatives pertinentes pour la Caisse et y participer

✓ **Indicateur / Participer à au moins 10 initiatives d'ici le 31 décembre 2018**

La Caisse a participé à plusieurs activités de positionnement liées à des enjeux d'investissement responsable, dont :

- › La signature avec des pairs internationaux d'une lettre transmise au G20 réaffirmant la nécessité de mettre en œuvre l'Accord de Paris et prônant une transition vers une économie faible en carbone;
- › La signature avec des pairs internationaux d'une lettre demandant à la SEC de reconsidérer son projet de suspendre la section 1502 de la Loi Dodd-Frank portant sur les minerais de conflits;
- › La signature de la Déclaration d'investisseurs institutionnels sur les risques financiers liés aux changements climatiques;
- › La signature avec les pairs canadiens d'une déclaration d'intention relative à la représentation des femmes aux conseils d'administration et à la haute direction.

Développement durable

ACTION 17

Geste / Renouveler l'adhésion aux affiliations : Conseil du bâtiment durable du Canada, France Green Building

Indicateur / Renouveler 100% des adhésions

Le partenariat avec le Conseil du bâtiment durable du Canada – chapitre Québec est renouvelé, celui avec France GBC est en cours de renouvellement.

Geste / Participer aux comités de développement durable des associations professionnelles (BOMA, ICSC, REALPAC)

Indicateur / Participer à au moins 75 % des comités de développement durable d'associations professionnelles dont est membre Ivanhoé Cambridge

Participation aux comités de REALPAC, ICSC/RILA/IMT, CPEQ (collectif RSE), GRESB.

OBJECTIF

Appuyer le développement de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables

ACTION 18

Geste / Poursuivre la démarche d'investissement responsable au sein du secteur des placements privés

Indicateur / Présentation aux groupes Placements privés sur l'investissement responsable

Une présentation a été faite aux Placements privés sur un enjeu spécifique lié à la gouvernance afin de partager les meilleures pratiques. Une équipe ESG a aussi été ajoutée au groupe de risques.

ACTION 19

Geste / Mettre en œuvre le programme Green Space Leader

Indicateur / Au moins 5 adhérents de plus en 2017

En 2017, une nouvelle méthode a été adoptée pour approcher les détaillants qui ont des boutiques dans les centres commerciaux détenus par Ivanhoé Cambridge. Ainsi, en 2017, deux boutiques ont été identifiées comme Green Space Leaders. Compte tenu que ce programme pose plusieurs défis à

l'implantation, nous ne prévoyons pas d'autre déploiement. D'autres solutions pour engager les locataires et clients envers des gestes environnementaux seront analysées.

OBJECTIF

Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable

ACTION 20

Geste / Participer activement à des événements portant sur l'investissement responsable

Indicateur / Participer à au moins 9 événements portant sur l'investissement responsable d'ici le 31 décembre 2018

Les employés de la Caisse ont participé à de nombreux événements en 2017, dont :

- › Panéliste au *Responsible Investment Forum* – New York – Mars 2017, portant sur l'intégration ESG en gestion externe et en placements privés;
- › Panéliste à la Gouvernance des sociétés organisée par Québec Bourse – Montréal – Septembre 2017;
- › Panéliste lors du *Sustainable Stock Exchange Green Finance Dialogue* dans le cadre de la COP23 – Bonn – Novembre 2017;
- › Panéliste au *RI Americas 2017* – New York – Décembre 2017;
- › Panéliste lors de l'événement *Engaging for climate* tenu dans le cadre du *One Planet Summit* – Paris – Décembre 2017.

Geste / Poursuivre le développement des exigences en matière d'investissement responsable pour les gestionnaires externes

Indicateur / Revue des exigences d'intégration ESG faites auprès des gestionnaires externes d'ici le 31 décembre 2018

Tous les gestionnaires externes potentiels ou ceux en renouvellement de contrat ont répondu au questionnaire de la Caisse sur l'intégration des facteurs ESG. Un entretien téléphonique a par la suite été organisé avec certains d'entre eux pour discuter de leurs résultats au questionnaire.

OBJECTIF

Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et maintenir la biodiversité

ACTION 21

Geste / Améliorer la gestion de l'eau des immeubles gérés par Ivanhoé Cambridge

L **Indicateur / Améliorer la qualité des compteurs d'eau, d'ici le 31 décembre 2017**

Cette action est reportée en 2018 puisque l'accent a été mis sur la gestion de l'énergie et de l'empreinte carbone en 2017. Un plan sera réalisé d'ici la fin de 2018.

OBJECTIF

Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et pratiques de la société

ACTION 22

Geste / Participer à des initiatives de verdissement et de biodiversité sur l'île de Montréal

✓ **Indicateur / Au moins 4 projets de verdissement d'ici le 31 décembre 2018**

La Caisse et Ivanhoé Cambridge ont contribué au verdissement de trois projets dont celui de l'École Vanguard, qui offre des services éducatifs spécialisés auprès d'élèves ayant de graves difficultés d'apprentissage. Par ailleurs, bien que cet élément ne soit pas inscrit à notre plan d'action, la Caisse s'est engagée à faire planter 250 000 arbres pour compenser les émissions de GES durant les travaux de construction du projet du REM.

OBJECTIF

Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables

ACTION 23

Geste / Poursuivre les initiatives en matière de réinsertion sociale

✓ **Indicateur / Appuyer au moins 5 organisations dont la mission consiste à favoriser l'insertion sociale, par Ivanhoé Cambridge**

Les organismes suivants ont été appuyés : Refuge des jeunes, Maison Marguerite, Le Chaïnon, Maison du père, Accueil Bonneau, Mission Old Brewery, Habitat pour l'Humanité (Canada). Les ententes conclues permettent aux employés d'Ivanhoé Cambridge de participer à des activités de bénévolat auprès de ces organismes.

OBJECTIF

Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion et à la réduction des inégalités

ACTION 24

Geste / Reconnaître l'implication des employés par une visibilité dans le journal interne Scoop ou un don allant jusqu'à 1 000 \$ directement à l'organisme

✗ **Indicateur / Au moins 40 dons effectués par la Caisse liés à l'implication de ses employés**

En 2017, les fondations liées à l'implication de 34 employés ont récolté un don allant jusqu'à 1 000 \$ dans le cadre du programme Collectivité. Les résultats obtenus à cet indicateur ont été légèrement en deçà de ce qui avait été planifié et un plan de communication afin de mieux faire connaître le programme à l'interne est en cours d'élaboration.

Développement durable

✓ **Indicateur / Élaboration et mise en œuvre d'un plan de communication en philanthropie d'ici le 31 décembre 2017**

Dans le but de mieux faire connaître le programme Collectivité aux employés, le portrait d'un employé qui s'engage dans la collectivité a été publié chaque mois sur l'intranet des employés. Ces articles figurent parmi les plus lus et appréciés.

Geste / Encourager les employés à mettre leur expertise au profit d'organismes par le biais de la plateforme Bénévoles d'affaires

✓ **Indicateur / Au moins 15 nouveaux jumelages d'employés à des organisations sans but lucratif d'ici 2018**

12 jumelages ont été réalisés jusqu'à maintenant et 5 sont en cours.

✓ **Indicateur / Au moins 1 séance d'information par année à partir de 2017**

Une séance d'information offerte par Bénévoles d'affaires a eu lieu au début de l'année 2017. Un panel d'expertise a également été organisé dans le cadre de notre campagne Centraide. La Fondatrice de Bénévoles d'affaires figurait parmi les panélistes ainsi que des employés siégeant à des conseils d'administration d'OSBL.

✓ **Indicateur / Au moins 1 article publié sur l'intranet par année, à partir de 2017**

Deux articles ont été publiés sur l'intranet afin de fournir de l'information sur cette organisation.

Geste / Créer des occasions d'engagement collectif pour soutenir des causes, en appuyant les employés qui organisent des activités de bénévolat d'équipe

✓ **Indicateur / Mise sur pied d'un comité pour la campagne Centraide d'ici le 31 décembre 2017**

Un comité de 14 personnes représentant toutes les équipes de la Caisse a été mis sur pied afin de stimuler l'engagement des employés dans la campagne Centraide. Leurs efforts ont eu de bons résultats, car plus de 500 employés ont contribué à la campagne.

✓ **Indicateur / Recommandations du comité d'ici le 31 décembre 2017**

Un bilan des actions et résultats de la campagne Centraide 2017 a été réalisé. Des recommandations ont été formulées pour la prochaine campagne Centraide.

ACTION 25

Geste / Mettre en place un programme de bénévolat en partenariat avec des OSBL

✓ **Indicateur / Proposer un programme de bénévolat à même les partenariats de dons et commandites d'ici le 31 décembre 2017**

Cette initiative est incluse dans les ententes de partenariat avec les organismes : Maison Marguerite, Covenant House (Toronto et Vancouver), Refuge des jeunes, Habitat pour l'Humanité (Canada), Eva's Initiative (Toronto). Ces ententes permettent aux employés d'Ivanhoé Cambridge de participer à des activités de bénévolat auprès de ces organismes.

OBJECTIF

Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise

ACTION 26

Geste / Évaluer la faisabilité d'un projet de panneaux solaires dans les propriétés commerciales.

Ce geste a été complété en 2016.

Annexes

ANNEXE 1

CALCUL DE L'INTENSITÉ DU PORTEFEUILLE CAISSE

Calcul

Intensité portefeuille total Caisse = $\frac{\Sigma \text{émissions portion Caisse (t CO}_2\text{éq) du portefeuille au 31 décembre}}{\text{portefeuille Caisse dans le périmètre (M\$ CA)}}$

Émissions portion Caisse = $\frac{\text{émissions de l'actif (t CO}_2\text{éq)} \times \text{capital LT fourni par la Caisse (M\$ CA)}}{\text{capital LT total de l'actif (M\$ CA)}}$

Capital LT = Capital à long terme utilisé par une entreprise pour financer son appareil de production (juste valeur marchande de l'équité + dette de long terme).

Périmètre de calcul : Portefeuille Caisse dans le périmètre

Type de placement = Placements, incluant ceux des filiales non consolidées, sous forme d'actions, de dette d'entreprise et de sociétés d'État commerciales, de titres détenus en indiciel ou fonds négociés en bourse (FNB), d'investissements en gestion externe, de prêts et emprunts de titre. Sont exclus : obligations gouvernementales, encaisse, bons de souscription, instruments financiers dérivés et titres achetés en vertu de conventions de revente.

Portefeuilles spécialisés = Marchés boursiers, revenu fixe, placements privés, infrastructures, immobilier, certains investissements en répartition de l'actif sous forme d'actions (incluant les positions courtes).

Valeur au 31 déc. 2017 = Inclus 268 G\$, exclus 65 G\$ (obligations gouvernementales) et 5 G\$ (autres).

Émissions considérées

L'empreinte carbone d'un actif correspond à ses émissions de gaz à effet de serre directes ou indirectes (portées 1 et 2) converties en tonnes de CO₂ équivalent tel que défini dans le GHG protocol.

Sources de données

A) Investissements en détention directe

La base de données Trucost est la source privilégiée par la Caisse pour les émetteurs individuels. Combinée aux données tirées de la base de données Compustat, les chiffres Trucost (année calendrier 2017) forment la base de nos calculs des émissions des titres et de l'intensité moyenne des secteurs. En l'absence de données Trucost, notre approche est la suivante :

Actifs à faible intensité (<120 t CO ₂ /M\$) et actifs intenses sous le seuil méthodologique	Intensité moyenne des secteurs (classification GICS niveau 4)
Actifs intenses (≥120 t CO ₂ éq/M\$) qui dépassent le seuil méthodologique Actifs Ivanhoé Cambridge	En ordre de priorité : <ul style="list-style-type: none"> › Empreinte divulguée par l'émetteur (si crédible) › Empreinte estimée par une source crédible › Utilisation de comparables spécifiques exploitant des installations techniquement similaires à celles de l'émetteur › Estimation à partir des données techniques des installations émettrices et de sources crédibles de données normalisées › Intensité moyenne du secteur › Intensité moyenne des sociétés en pays en croissance pour certains secteurs et actifs

B) Investissements en détention indirecte

Lorsque les données sont disponibles, l'intensité des fonds est calculée suivant les règles applicables aux détentions directes. Lorsque les données ne sont pas disponibles, la Caisse utilise l'intensité du fonds divulguée par le gestionnaire ou, si les données sont insatisfaisantes, l'intensité moyenne du secteur ou de la catégorie d'actif appropriée selon la nature du fonds.

Seuils méthodologiques

La Caisse a établi des seuils qui lui permettent d'ajuster son niveau d'analyse selon les secteurs :

	Seuil d'exposition Caisse
Secteurs à très haute intensité (≈5 000 t CO ₂ éq/M\$)	10 M\$
Secteurs à haute intensité (≈2 000 t CO ₂ éq/M\$)	25 M\$
Secteurs à intensité moyenne (≈500 t CO ₂ éq/M\$)	100 M\$

ANNEXE 2

RAPPORT D'ASSURANCE LIMITÉE DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT SUR L'INTENSITÉ CARBONE DU PORTEFEUILLE DANS LE PÉRIMÈTRE DE CALCUL DE LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

Au Conseil d'administration et à la direction de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Nous avons réalisé une mission d'assurance limitée à l'égard de l'intensité carbone du portefeuille dans le périmètre de calcul de la Caisse de dépôt et placement du Québec au 31 décembre 2017 présenté à la page 11 du rapport sur l'investissement durable, dont le calcul est défini dans l'annexe « Calcul de l'intensité du portefeuille Caisse » à la page 46 du rapport sur l'investissement durable (l'« Intensité Carbone du Portefeuille Caisse »).

Responsabilité de la Caisse de dépôt et placement du Québec pour l'Intensité Carbone du Portefeuille Caisse

La Caisse est responsable de la préparation de l'Intensité Carbone du Portefeuille Caisse conformément aux critères élaborés en interne, qui ont été appliqués comme il est expliqué à l'annexe « Calcul de l'intensité du portefeuille Caisse » à la page 46 du rapport sur l'investissement durable. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en œuvre et le maintien du contrôle interne portant sur la préparation de l'Intensité Carbone du Portefeuille Caisse exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il n'existe actuellement aucune exigence prescrite par des textes légaux ou réglementaires à l'égard de la préparation, de la publication et de la vérification de l'intensité carbone d'un actif. La quantification de l'Intensité Carbone du Portefeuille Caisse comporte donc une incertitude inhérente en raison des connaissances scientifiques incomplètes utilisées pour déterminer les facteurs d'émissions et les valeurs nécessaires pour combiner les émissions de divers gaz.

Notre indépendance et notre contrôle qualité

Nous nous sommes conformés aux règles ou au code de déontologie pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable et se rapportant aux missions de certification, qui sont publiés par les différents organismes professionnels comptables, lesquels reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Le cabinet applique la Norme canadienne de contrôle qualité et, en conséquence, maintient un système de contrôle qualité exhaustif qui comprend des politiques et des procédures documentées en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

Notre responsabilité

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion fournissant une assurance limitée sur l'Intensité Carbone du Portefeuille Caisse sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus. Nous avons réalisé notre mission d'assurance limitée conformément à la Norme canadienne de missions de certification 3410, *Missions de certification des bilans des gaz à effet de serre* (NCMC 3410), publiée par le Conseil des normes d'audit et de certification. Cette norme requiert que nous planifions et réalisons la mission de façon à avoir une assurance limitée que l'Intensité Carbone du Portefeuille Caisse ne comporte pas d'anomalies significatives.

Une mission d'assurance limitée réalisée conformément à la NCMC 3410 comporte l'appréciation de la pertinence dans les circonstances de l'utilisation par la Caisse de dépôt et placement du Québec des critères élaborés en interne aux fins de la préparation de l'Intensité Carbone du Portefeuille Caisse, l'évaluation des risques que l'Intensité Carbone du Portefeuille Caisse comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, l'adoption de réponses à l'évaluation des risques, adaptées aux circonstances dans la mesure nécessaire, et l'appréciation de la présentation d'ensemble de l'Intensité Carbone du Portefeuille Caisse. L'étendue d'une mission d'assurance limitée est nettement moindre que celle d'une mission d'assurance raisonnable, tant en ce qui concerne les procédures d'évaluation des risques, y compris l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne, que les procédures mises en œuvre en réponse à l'évaluation des risques.

Les procédures que nous avons mises en œuvre reposaient sur notre jugement professionnel et comprenaient des demandes d'informations, l'observation des processus suivis, l'inspection de documents, des procédures analytiques, l'évaluation du caractère approprié des méthodes de quantification et des politiques de déclaration, et la vérification de la concordance ou le rapprochement avec les documents sous-jacents.

Compte tenu des circonstances de la mission, dans le cadre de la mise en œuvre des procédures énumérées ci-dessus, nous avons réalisé :

- › des entretiens avec certains membres du personnel, pour comprendre les principaux aspects de responsabilité relativement aux données et aux processus pour la collecte de données et la présentation fidèle de l'Intensité Carbone du Portefeuille Caisse;
- › au besoin, des tests de cheminement sur les systèmes et les processus pour le regroupement et la présentation des données;
- › des demandes d'informations auprès de la direction sur les hypothèses clés et sur les éléments probants à l'appui des hypothèses;
- › la validation par échantillonnage de l'exactitude des calculs effectués, principalement à l'aide de demandes d'informations, de procédures analytiques, et de recalculs.

Nos procédures ne visaient pas à formuler des conclusions sur :

- › l'exhaustivité ou l'exactitude des ensembles de données ou d'informations relatives à des sujets autres que de l'Intensité Carbone du Portefeuille Caisse incluses dans le rapport sur l'investissement durable;
- › une évaluation de la valeur actuelle des participations individuelles ou cumulées de la Caisse de dépôt et placement du Québec figurant à l'annexe « Calcul de l'intensité du portefeuille Caisse » à la page 46 du rapport sur l'investissement durable.

Les procédures mises en œuvre dans une mission d'assurance limitée sont de nature différente et d'étendue moindre que celles mises en œuvre dans une mission d'assurance raisonnable, et elles suivent un calendrier différent. De ce fait, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est nettement moindre que l'assurance qui aurait été obtenue s'il s'était agi d'une mission d'assurance raisonnable. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion sous forme d'assurance raisonnable sur la question de savoir si l'Intensité Carbone du Portefeuille Caisse a été préparée, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux critères élaborés à l'interne, qui ont été appliqués comme il est expliqué à l'annexe « Calcul de l'intensité du portefeuille Caisse » à la page 46 du rapport sur l'investissement durable.

Conclusion exprimant une assurance limitée

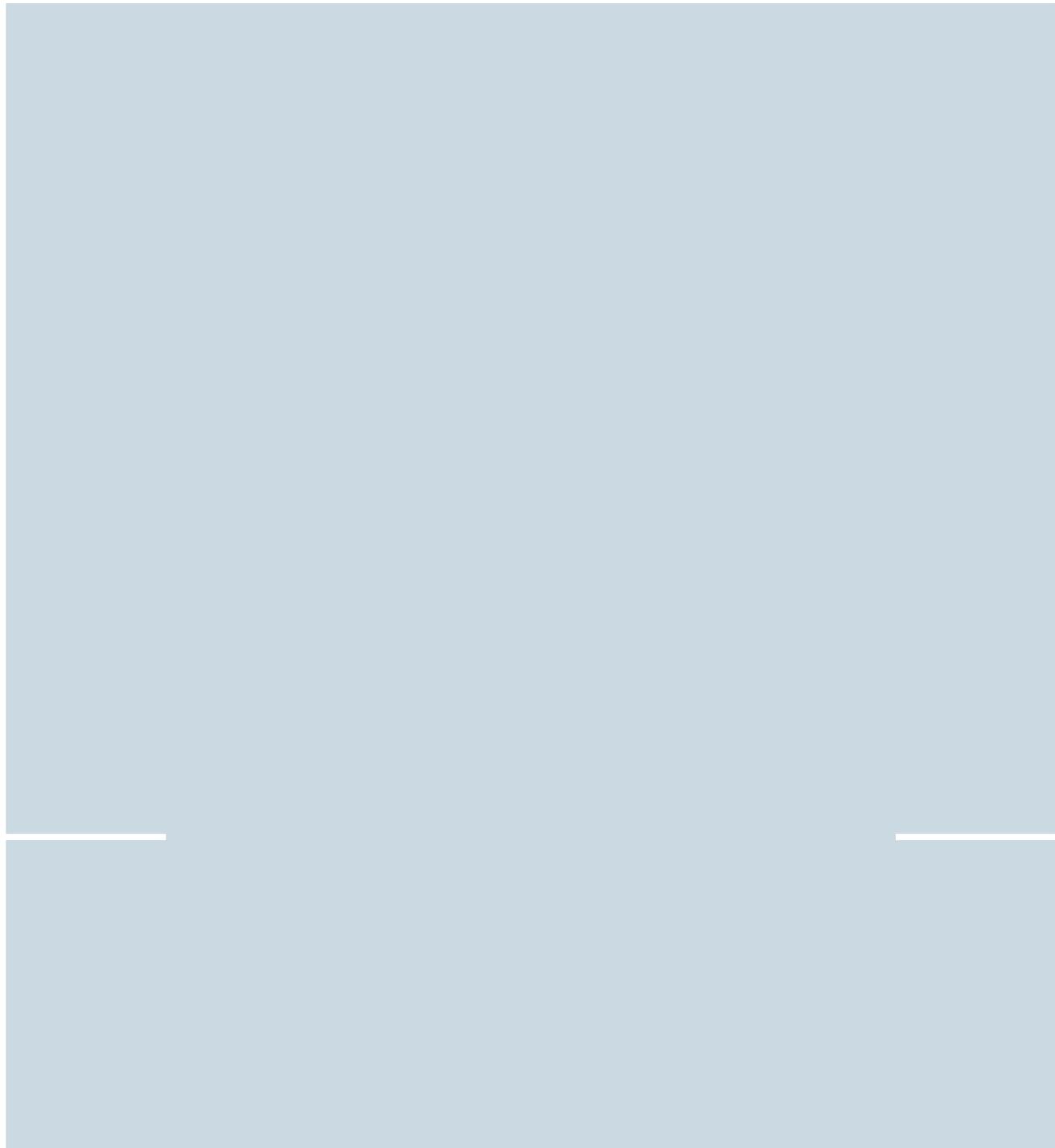
Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'intensité carbone du portefeuille dans le périmètre de calcul de la Caisse de dépôt et placement du Québec au 31 décembre 2017 présentée à la page 11 du rapport sur l'investissement durable n'a pas été préparée, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux critères élaborés en interne, qui ont été appliqués comme il est expliqué à l'annexe « Calcul de l'intensité du portefeuille Caisse » à la page 46 du rapport sur l'investissement durable.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.¹

Montréal, Canada

Le 29 mars 2018

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A112431

**BUREAU D'AFFAIRES**

1000, place Jean-Paul-Riopelle
Montréal (Québec) H2Z 2B3
Téléphone : +1 514 842-3261
Sans frais : +1 866 330-3936
Télécopieur : +1 514 842-4833

SIÈGE SOCIAL

65, rue Sainte-Anne, 14^e étage
Québec (Québec) G1R 3X5
Téléphone : +1 418 684-2334
Télécopieur : +1 418 684-2335